



# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés Année 2012

**Rapport présenté par M. SAUVAUD,  
Président du SMICTOM LGB**

*Rapport mis à la disposition du public  
au siège du syndicat mixte et dans les collectivités adhérentes*

**Syndicat Mixte Intercommunal  
de Collecte et de Traitement des  
Ordures Ménagères Lot-Garonne-Baïse**

17, Avenue du 11 novembre  
47190 AIGUILLON

Tel : 05 53 79 83 30 - Fax : 05 53 79 83 31  
[www.smictomlgb.fr](http://www.smictomlgb.fr)



<b>Avant-Propos.....</b>	<b>4</b>
<b>I. PRESENTATION DU SYNDICAT .....</b>	<b>5</b>
1. Les compétences .....	5
2. Le territoire .....	6
3. Le fonctionnement .....	8
a. Les élus.....	8
b. Le personnel.....	9
<b>II. ORGANISATION GENERALE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS .....</b>	<b>11</b>
1. La collecte des ordures ménagères .....	12
a. Définition.....	12
b. L'organisation de la collecte.....	12
c. Les fréquences et les jours de collecte .....	13
d. Les tonnages collectés.....	16
e. Le traitement.....	17
2. La collecte des déchets recyclables.....	17
a. Définition.....	17
b. L'organisation de la collecte.....	18
c. Les tonnages collectés .....	22
d. Le traitement.....	26
3. La collecte des déchets verts.....	27
a. Définition.....	27
b. L'organisation de la collecte.....	28
c. Les fréquences et les jours de collecte .....	28
d. Les tonnages collectés.....	28
e. Le traitement.....	29
4. La collecte des textiles.....	29
a. Définition.....	29
b. L'organisation de la collecte.....	29
c. Les tonnages collectés .....	29
d. Le traitement.....	31
5. La gestion des déchèteries .....	31
a. Un réseau de 7 déchèteries.....	31
b. Les déchets acceptés.....	32
c. La fréquentation des déchèteries .....	33
d. Les tonnages collectés.....	34
e. Le traitement.....	35
6. Synthèse .....	37
7. L'exploitation de l'ISDND de Fauillet .....	38
a. Présentation de l'installation .....	38
b. Les exigences législatives et environnementales.....	38
c. Les tonnages traités .....	38
8. La communication .....	39
a. La communication orale.....	40
b. La communication écrite.....	41
<b>III. SITUATION FINANCIERE.....</b>	<b>43</b>
1. Les résultats du compte administratif 2012 .....	43
2. Les modalités de financement du service .....	45
<b>Liste des figures, tableaux et graphiques.....</b>	<b>46</b>

## Avant-Propos

Lors du comité syndical du jeudi 27 juin 2013, le quorum n'étant pas atteint, Monsieur le Président a convoqué ses membres le jeudi 4 juillet à 17h pour présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de l'année 2012, établi conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000.

Ce rapport sera transmis aux Communautés de Communes et aux Communes membres du SMICTOM LGB. Les Présidents et les maires en font une présentation à leurs assemblées délibérantes qui prennent acte de ce rapport par délibération.

Il est destiné à l'information des élus et des usagers du service public. Il est tenu à la disposition du public au siège du SMICTOM LGB : 17, avenue du 11 novembre - 47190 AIGUILLON et est consultable sur le site internet du syndicat : [www.smictomlgb.fr](http://www.smictomlgb.fr).

Il a pour principal objectif de présenter :

### **LES ACTIONS DU SMICTOM LGB EN MATIERE DE COLLECTE, TRAITEMENT, TRI ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS**

- 1. La présentation du syndicat,
- 2. L'organisation générale de la collecte et du traitement des déchets ménagers,
- 3. Les résultats financiers.

La politique de notre syndicat en matière de gestion des déchets a été axée en 2012 sur la protection de l'environnement, la maîtrise des coûts et l'information des usagers avec notamment :

- La mise en place de nouvelles filières de tri :
  - Les textiles,
  - Les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE),
  - Les lampes usagées.
- L'optimisation des filières de tri sur les déchèteries :
  - Les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS),
  - Les piles.

La lettre d'information n°3 a permis de mettre en évidence ces nouvelles filières ainsi que l'enquête de satisfaction qui montre que les usagers sont globalement satisfaits à 99 % du service public assuré par notre syndicat.

## PRESENTATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères Lot-Garonne-Baïse (SMICTOM LGB) a été créé le 1er novembre 2009, suite à la fusion de deux syndicats : Le SMICTOM d'Aiguillon et le SMCTOM du Pays d'Albret.

### 1. LES COMPETENCES

Le SMICTOM LGB assure, en lieu et place des collectivités territoriales adhérentes, la compétence « collecte » des déchets ménagers et assimilés :

- La collecte des ordures ménagères résiduelles ;
- La collecte des déchets recyclables ;
- La gestion d'un réseau de 7 déchèteries;
- L'exploitation de l'installation de stockage des déchets industriels banals, des plastiques agricoles et industriels du site de Fauillet.

Dans le cadre de ses missions, des actions de communication sont également menées auprès des usagers et des écoles : informations sur les consignes de tri, l'organisation des collectes et le traitement des déchets ménagers.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011, la compétence « traitement » des déchets ménagers a été transférée au SMIVAL 47 (syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers du Lot et Garonne). Il s'occupe du traitement des ordures ménagères résiduelles, et du tri des emballages ménagers.

Le tableau suivant précise les compétences exercées par le SMICTOM LGB et celles du SMIVAL 47.

	Collecte		Traitement
	Porte à porte	Apport volontaire	
Ordures ménagères résiduelles			
Journaux - Magazines			
Verre			
Emballages recyclables			
Déchets verts			
Textiles			
Déchets déposés en déchèteries			

	Opérations exercées par le SMICTOM LGB
	Opérations exercées par le SMIVAL 47

TABLEAU 1 : REPARTITION DES COMPETENCES DU SMICTOM LGB ET DU SMIVAL 47

## 2. LE TERRITOIRE

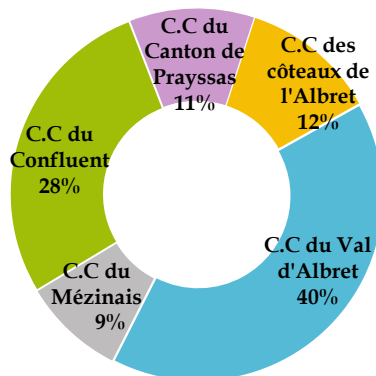
Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, le SMICTOM LGB se composait de 5 communautés de communes :

Communauté de Communes du Confluent	Communauté de Communes des Côteaux de l'Albret	Communauté de Communes du Mézinais	Communauté de Communes du Canton de Prayssas	Communauté de Communes du Val d'Albret
•17 communes	•13 communes	•7 communes	•10 communes	•16 communes
Aiguillon Ambrus Bazens Bourran Clermont -Dessous Damazan Frégimont Galapian Lagarrigue Monheurt Nicole Port Sainte Marie Puch d'Agenais Razimet Saint Léger Saint Léon Saint Salvy	Andiran Calignac Espiens Fieux Francescas Fréchou Lamontjoie Moncaut Moncrabeau Montagnac-sur-Auvignon Nomdieu Saint-Vincent-de-Lamontjoie Saumont	Lannes Mézin Poudenas Réaup-Lisse Sainte-Maure-de-Peyriac Saint-Pé-Saint-Simon Sos	Cours Granges-Sur-Lot Lacépède Lagnac Lusignan Petit Madaillan Montpezat-d'Agenais Prayssas Saint-Sardos Sembas	Barbaste Bruch Buzet-sur-Baïse Caubeyres Feugarolles Lasserre Lavardac Montgaillard Montesquieu Nérac, Pompiey Saint Laurent Saint-Pierre-de-Buzet Thouars-sur-Garonne Vianne Xaintrailles

S'étendant sur une superficie de 1 147 Km<sup>2</sup>, le territoire du SMICTOM LGB totalise une population de 45 893 habitants répartis sur 63 communes de la manière suivante :

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population	Rapport population/ population totale	Superficie (km <sup>2</sup> )	Densité (hab./Km <sup>2</sup> )
C.C DU CONFLUENT	17	12 906	28%	214	60
C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	13	5 596	12%	234,5	24
C.C DU MEZINAIS	7	4 125	9%	245,5	17
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	10	4 841	11%	153,7	32
C.C DU VAL D'ALBRET	16	18 425	40%	299,5	63
Total	63	45 893	100%	1 147,2	40

TABLEAU 2 : POPULATION, SUPERFICIE ET DENSITE DES COLLECTIVITES ADHERENTES AU SMICTOM LGB



GRAPHIQUE 1 : REPARTITION DE LA POPULATION DU SMICTOM LGB



### Collectivités adhérentes

- Communautés de Communes du Confluent - 12 906 hab.
- Communautés de Communes des Côteaux de l'Albret - 5 596 hab.
- Communautés de Communes du Mézinais - 4 125 hab.
- Communautés de Communes du Canton de Prayssas - 4 841 hab.
- Communautés de Communes du Val d'Albret - 18 425 hab.

Siège du SMICTOM LGB

### Le territoire du SMICTOM LGB

**Population** : 45 893 hab.

**Superficie** : 1 147 Km<sup>2</sup>

**Densité** : 40 hab./Km<sup>2</sup>

**Nature du territoire** : Semi-rural

**FIGURE 1 : ORGANISATION TERRITORIALE DU SMICTOM LGB ET POPULATION**

### Evolution en 2012

- **Janvier 2012** : Suite à l'adhésion de Laffite, Clairac et Fauillet à la Communauté d'agglomération du Val de Garonne, le SMICTOM LGB n'assure plus la collecte des déchets ménagers sur ces communes.

### 3. LE FONCTIONNEMENT

#### a. Les élus

Le SMICTOM LGB est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les assemblées délibérantes des collectivités adhérentes. Chaque décision prise par cet organe fait l'objet d'un vote et est matérialisée par une délibération.

Le comité élit un bureau qui prépare les dossiers relevant d'une délibération en comité syndical.

Une commission d'appel d'offre pour les marchés publics et des commissions permanentes ont également été constituées pour réfléchir en amont des projets, sur les grandes orientations du syndicat.

#### Le comité syndical

- Constitué de **82 délégués**, il se réunit au moins une fois par trimestre pour délibérer sur les sujets courants et les projets du syndicat.
- Le comité syndical:
  - élit le bureau ;
  - vote le budget ;
  - définit la politique du syndicat ;
  - décide des travaux

#### Le bureau

- Il se compose de **13 membres** : Le **Président**, M. Jean-François SAUVAUD, entouré d'un **Vice-Président délégué**, M. Jean Louis MOLINIE, et de **11 Vice-Présidents**, chacun en charge d'une commission.
- Le bureau prépare les décisions du comité.

#### La commission d'appel d'offre

- Son rôle, conformément au code des marchés publics, consiste à **vérifier la validité des candidatures et des offres**, puis à **émettre un avis concernant l'attribution des marchés**.

#### Les commissions permanentes

- **Commission « affaires générales »** *Président : M. LORENZELLI Alain*  
Elle gère tous les aspects du fonctionnement du syndicat.
- **Commissions « collectes sélectives » et « collectes des ordures ménagères »**  
*Présidents : M. FRESQUET Jacques et M. SOULAGE Jacques*  
Elles suivent le fonctionnement des collectes et étudient les évolutions à mettre en œuvre.
- **Commission « communication et relations avec les collectivités »** *Président : M. DUMAIS Jacques*  
Elle établit la stratégie de communication et de diffusion auprès des collectivités locales, des médias et du grand public.
- **Commissions « déchèteries zones nord et sud »** *Présidents : M. SEGUIN Christian et M. LUNARDI Mario*  
Elles traitent des questions relatives à l'exploitation des déchèteries.
- **Commission « finances »** *Président : M. SAUVAUD Jean-François*  
Elle est chargée de préparer le budget du syndicat et de suivre son exécution.
- **Commission « matériel »** *Président : M. DARREON Michel*  
Elle assure le suivi et la gestion du parc roulant.
- **Commission « personnel »** *Président : M. GUIHARD Daniel*  
Elle intervient en matière de gestion des ressources humaines.
- **Commissions « suivi des techniques innovantes et perspectives », « ISDND de Fauillet (et de Réaup-Lisse) » et « siège technique de Barbaste »**  
*Présidents : M. CAPELLE Bernard, M. COLLADO François et M. NAILLE Jacky*  
Elles sont chargées du suivi du fonctionnement des ISDND de Fauillet et de Réaup-Lisse et étudient les évolutions à mettre en œuvre afin d'optimiser la gestion des collectes et des déchèteries.

FIGURE 2 : LES INSTANCES DU SMICTOM LGB



## b. Le personnel

En 2012, le personnel affecté à la gestion des déchets du syndicat se compose de **45 agents titulaires** et de 10 agents remplaçants qui assurent le fonctionnement quotidien de la structure et mettent en œuvre les décisions du comité syndical et du bureau sous la responsabilité du Président.

L'organisation des services est la suivante :

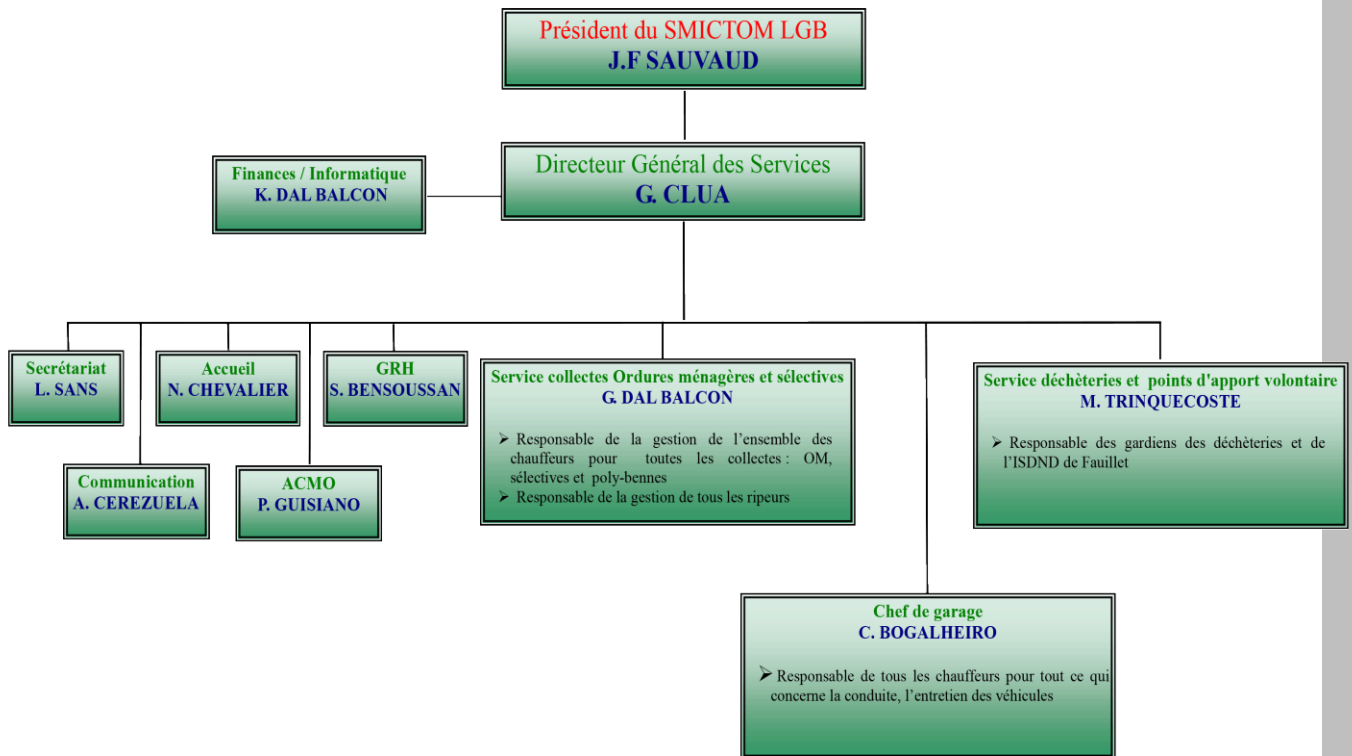


FIGURE 3 : ORGANISATION DES SERVICES DU SMICTOM LGB



## II

# ORGANISATION GENERALE DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS

La collecte, l'élimination et la valorisation des déchets ménagers s'organisent de la manière suivante :

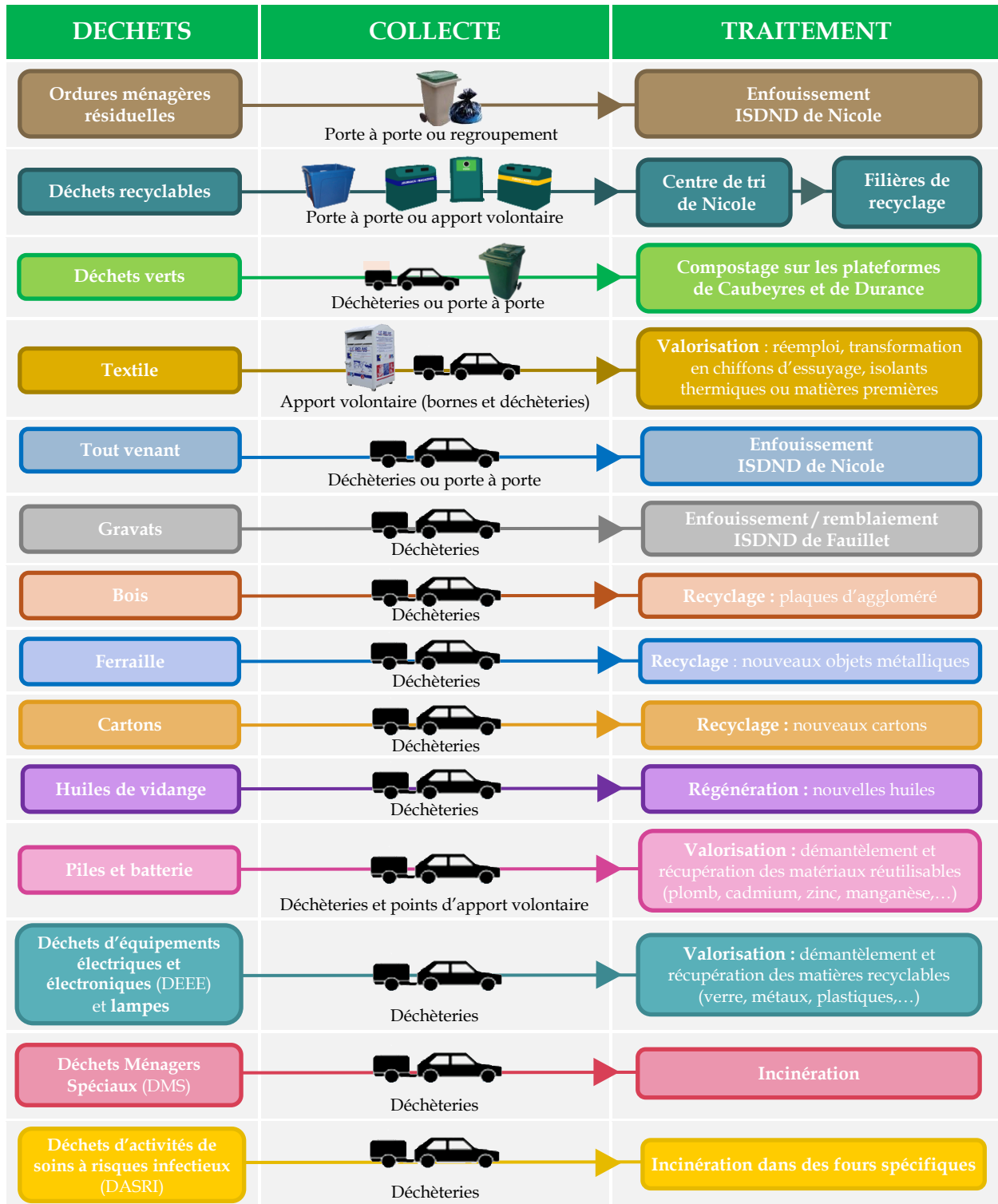


FIGURE 4 : ORGANISATION GENERALE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

## 1. LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

### a. Définition

Les **Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** constituent la **part non recyclable et non valorisable** des déchets ménagers.

Il s'agit principalement de déchets organiques, d'emballages souillés ou non recyclables, de poussières, de débris de verre ou de vaisselle.



### b. L'organisation de la collecte

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées **en porte à porte ou en point de regroupement**. La **collecte est réalisée en régie** sur tout le territoire du SMICTOM LGB par **6 BOM** tournant 5 jours par semaine, du lundi au vendredi, soit 30 tournées par semaine.

Le tableau suivant détaille l'ensemble des véhicules détenus par le SMICTOM LGB pour assurer la collecte des ordures ménagères.

Type	Immatriculation	Capacité (en m³)	Mise en service
RENAULT 280 DXI	AP 131 AT	16	31/07/2008
RENAULT 280 DXI	AP 020 AT	14	07/07/2008
RENAULT 340 DXI	BG 634 RG	16	24/01/2011
RENAULT 340 DXI	BG 193 RH	16	24/01/2011
RENAULT 340 DXI	BJ 963 HD	16	24/02/2011
RENAULT 340 DXI	BJ 007 HE	16	24/02/2011
RENAULT 270 DCI	AP 984 AS	14	05/02/2004
RENAULT 260	AP 200 AT	16	09/01/1998
IVECO 190	AM 258 NL	16	01/03/2010
MERCEDES 1828 ATEGO	AP 154 AT	16	26/02/2003
RENAULT 270 DCI	AP 174 AT	16	30/03/2005
RENAULT 270 DCI	AP 969 AS	14	01/07/2002
RENAULT 260	AP 943 AS	14	12/05/1999
RENAULT G 220	AP 245 AT	14	23/06/1992

TABLEAU 3 : VEHICULES DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

En fin d'année 2012, le SMICTOM LGB a vendu 4 Bennes :

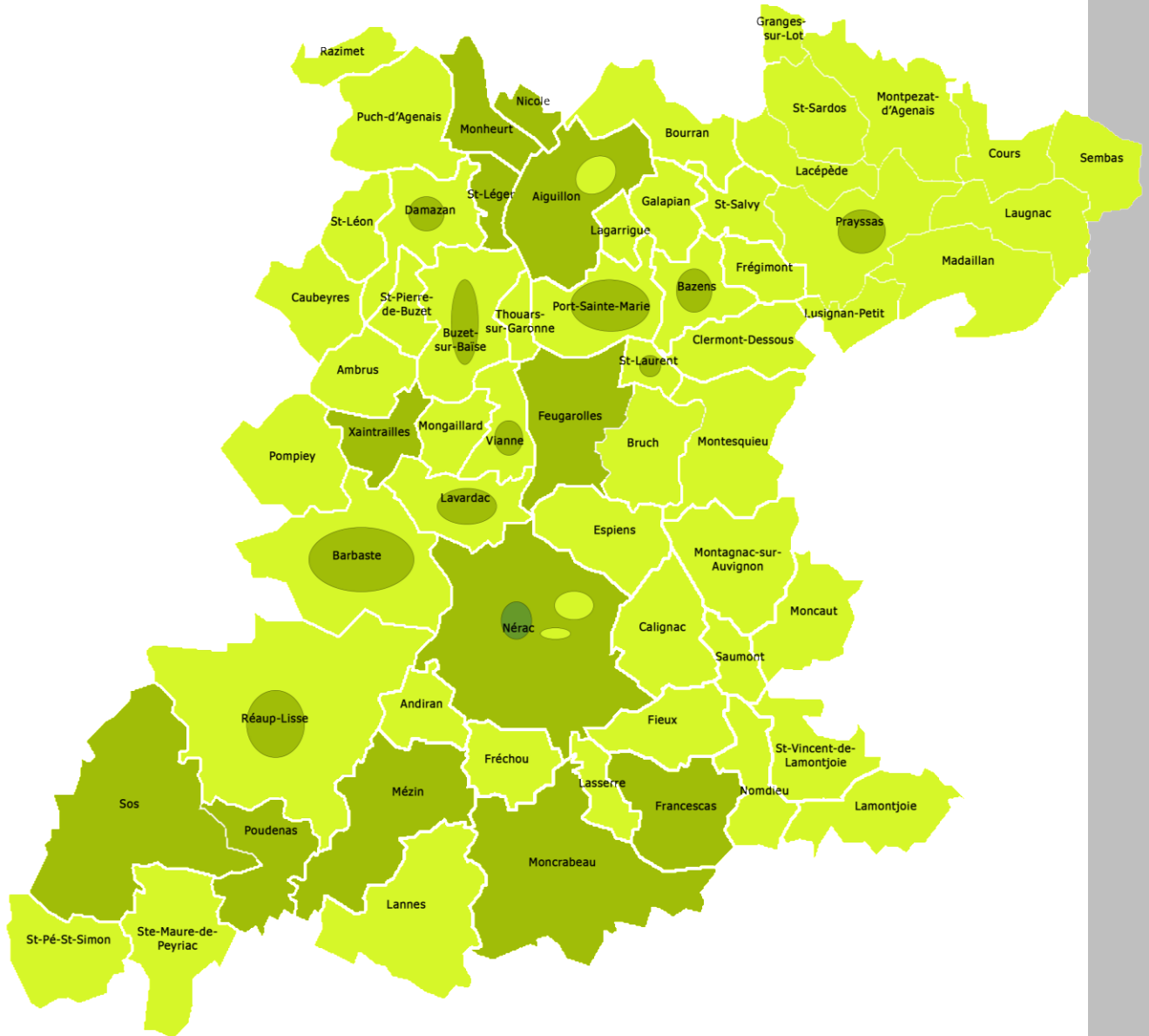
Type	Immatriculation	Capacité (en m³)	Mise en service
RENAULT 6220	AP 231 AT	16	22/11/1994
RENAULT 6210	BT 291 FN	14	24/09/1986
RENAULT 6210	AP 055 AT	14	03/08/1989
RENAULT 6220	AP 216 AT	16	15/10/1996

TABLEAU 4 : VEHICULES DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES VENDUS EN 2012

### c. Les fréquences et les jours de collecte

La collecte des ordures ménagères s'effectue en majorité **1 fois par semaine en zone rurale** et **deux fois par semaine sur les secteurs un peu plus urbanisés**.

La figure suivante présente les fréquences de collecte des ordures ménagères par commune.



Fréquence de collecte

- C1 1fois/semaine
- C2 2 fois/semaine
- C3 3fois /semaine

**FIGURE 5 : FREQUENCES DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES SUR LE TERRITOIRE DU SMICTOM LGB**

Le tableau suivant détaille les jours et les fréquences de collecte des ordures ménagères par commune.

C.C DU CONFLUENT		Jours de collecte					Fréquence de collecte
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
AIGUILLON	Centre						C2
	Monbrat, Le Sud, le Chey, et Poutoye						C2
	Richard, Boussac, Le Péage et Cauparre						C1
AMBRUS							C1
BAZENS	Centre						C2
	Epars						C1
BOURRAN							C1
CLERMONT-DESSOUS							C1
DAMAZAN	Centre						C2
	Epars						C1
FREGIMONT							C1
GALAPIAN							C1
LAGARRIGUE							C1
MONHEURT							C2
NICOLE							C2
PORT-SAINTE-MARIE	Centre						C2
	Epars						C1
PUCH-D'AGENAIS							C1
RAZIMET							C1
SAINT-LEGER							C2
SAINT-LEON							C1
SAINT-SALVY							C1

C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET		Jours de collecte					Fréquence de collecte
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
ANDIRAN							C1
CALIGNAC							C1
ESPIENS							C1
FIEUX							C1
FRANCESCAS							C2
FRECHOU							C1
LAMONTJOIE							C1
MONCAUT							C1
MONCRABEAU							C2
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON							C1
NONDIEU	Zone 1						C1
	Zone 2						C1
ST VINCENT DE LAMONTJOIE							C1
SAUMONT							C1

C.C DU MEZINAIS		Jours de collecte					Fréquence de collecte
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
LANNES							C1
MEZIN							C2
POUDENAS							C2
REAUP LISSE	Réaup						C2
	Lisse						C1
SAINTE MAURE DE PEYRIAC							C1
SAINT PE SAINT SIMON							C1
SOS							C2

C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	Jours de collecte					Fréquence de collecte
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
COURS						C1
GRANGES-SUR-LOT						C1
LACEPEDE						C1
LAUGNAC	Centre					C1
	Epars					C1
LUSIGNAN PETIT						C1
MADAILLAN						C1
MONTPEZAT						C1
PRAYSSAS	Centre					C2
	Epars					C1
SAINT SARDOS						C1
SEMBAS						C1

C.C DU VAL D'ALBRET	Jours de collecte					Fréquence de collecte
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
BARBASTE	Centre					C2
	Epars					C1
	Béas					C1
BRUCH						C1
BUZET SUR BAÏSE	Centre					C2
	Epars					C1
CAUBEYRES						C1
FEUGAROLLES						C2
LASSERRE						C1
LAVARDAC	Centre					C2
	Epars : Cocut, Hardeuille et Latuère					C1
	Epars : Estussan et Oustalet					C1
						C1
MONTGAILLARD						C1
MONTESQUIEU						C1
NERAC	Grand Nérac					C3
	Epars grand Nérac					C2
	Petit Nérac					C2
	Epars Petit Nérac					C1
POMPIEY						C1
SAINT LAURENT	Centre					C2
	Epars					C1
SAINT PIERRE DE BUZET						C1
THOUARS SUR GARONNE						C1
VIANNE	Centre					C2
	Epars					C1
XAINTRAILLES						C2

**TABLEAU 5 : JOURS DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES PAR COMMUNE ET FREQUENCE**

### **Evolution en 2012**

- **Janvier 2012** : Suite à l'adhésion des communes de Laffite, de Clairac et de Fauillet à la Communauté d'agglomération du Val de Garonne, et afin d'optimiser la collecte des ordures ménagères, les circuits de collecte sont modifiés sur les communes d'Aiguillon, Bourran, Feugarolles, Fréгимont, Lagarrigue, Montesquieu et Prayssas.

- **Avril 2012** : La collecte des ordures ménagères s'effectue une fois par semaine au lieu de deux sur le centre-ville des communes de Laugnac et de Granges sur Lot.

Sur les communes de Barbaste (secteur « le bourg » et « Marfaut ») et de Vianne (secteur « bourg », « route de Buzet-Sur-Baïse », « résidence Villalonga » et « Lamonthé"), la fréquence de collecte passe à deux fois par semaine au lieu d'une.

#### d. Les tonnages collectés

La quantité des ordures ménagères résiduelles collectée en 2012 est de 11 913 tonnes, soit une performance de 260 kg /hab./an. Cette performance est en recul par rapport à celle de l'année 2011 qui s'élevait à 270 kg/hab./an. Cette tendance confirme les diminutions successives des tonnages des ordures ménagères résiduelles collectés ces dernières années.

Nom des collectivités adhérentes	Nombre de communes	Population	Tonnages collectés 2012
C.C DU CONFLUENT	17	12 906	3 350,4
C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	13	5 596	1 452,6
C.C DU MEZINAIS	7	4 125	1 070,8
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	10	4 841	1 256,6
C.C DU VAL D'ALBRET	16	18 425	4 782,7
TOTAL	63	45 893	11 913,1

TABLEAU 6 : TONNAGES DES ORDURES MENAGERES COLLECTES SUR LE TERRITOIRE DU SMICTOMLGB

	2010	2011	2012
Population	48 198	50 205	45 893
Tonnages collectés (T)	13 648	13 257	11 913
Performance (kg/hab./an)	283	264	260

TABLEAU 7 : EVOLUTION DES TONNAGES DES ORDURES MENAGERES COLLECTES

La figure ci-après répertorie, pour chaque commune, les tonnages des ordures ménagères résiduelles en 2012.

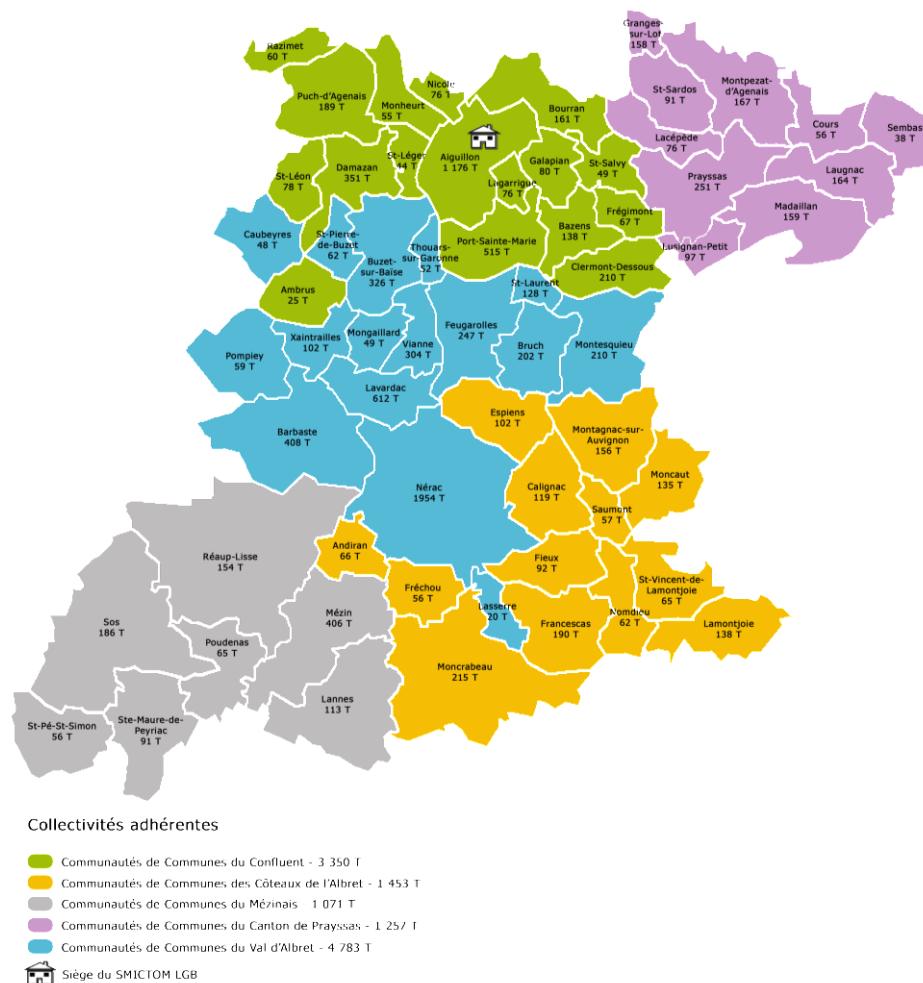


FIGURE 6 : TONNAGES DES ORDURES MENAGERES COLLECTES SUR LE SMICTOM LGB



### e. Le traitement

Une fois collectées, **les ordures ménagères résiduelles sont acheminées vers l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Nicole** (lieu-dit « Couillit »), site géré depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2011 par le SMIVAL 47 (syndicat mixte départemental de valorisation et de traitement des déchets ménagers).

#### *Principe de fonctionnement*

*Les ordures ménagères résiduelles sont stockées dans des alvéoles isolées du milieu naturel par de l'argile compactée recouverte de géo-membranes qui complètent l'étanchéité de la zone.*

*Les lixiviats (eaux de pluie qui ont percolé à travers les déchets et se sont chargées de différents polluants) sont récupérés en fond d'alvéole par des drains. Des pompes haute pression refoulent ces lixiviats vers un bassin de décantation de 4 480 m<sup>3</sup>. Ils sont ensuite traités sur site par une station biologique couplée à de la microfiltration avant leur rejet en milieu naturel.*

*Les biogaz (gaz généré lors de la dégradation naturelle des matières organiques) sont aspirés dans des puits verticaux et dirigés vers une unité de valorisation. Mise en service par le SMICTOM LGB (ancien exploitant de l'ISDND), elle permet de produire de l'électricité à partir du biogaz par l'intermédiaire de 3 micro-turbines.*

## 2. LA COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES

### a. Définition

Les déchets recyclables sont ceux qui, une fois triés, vont servir à la fabrication d'objets.



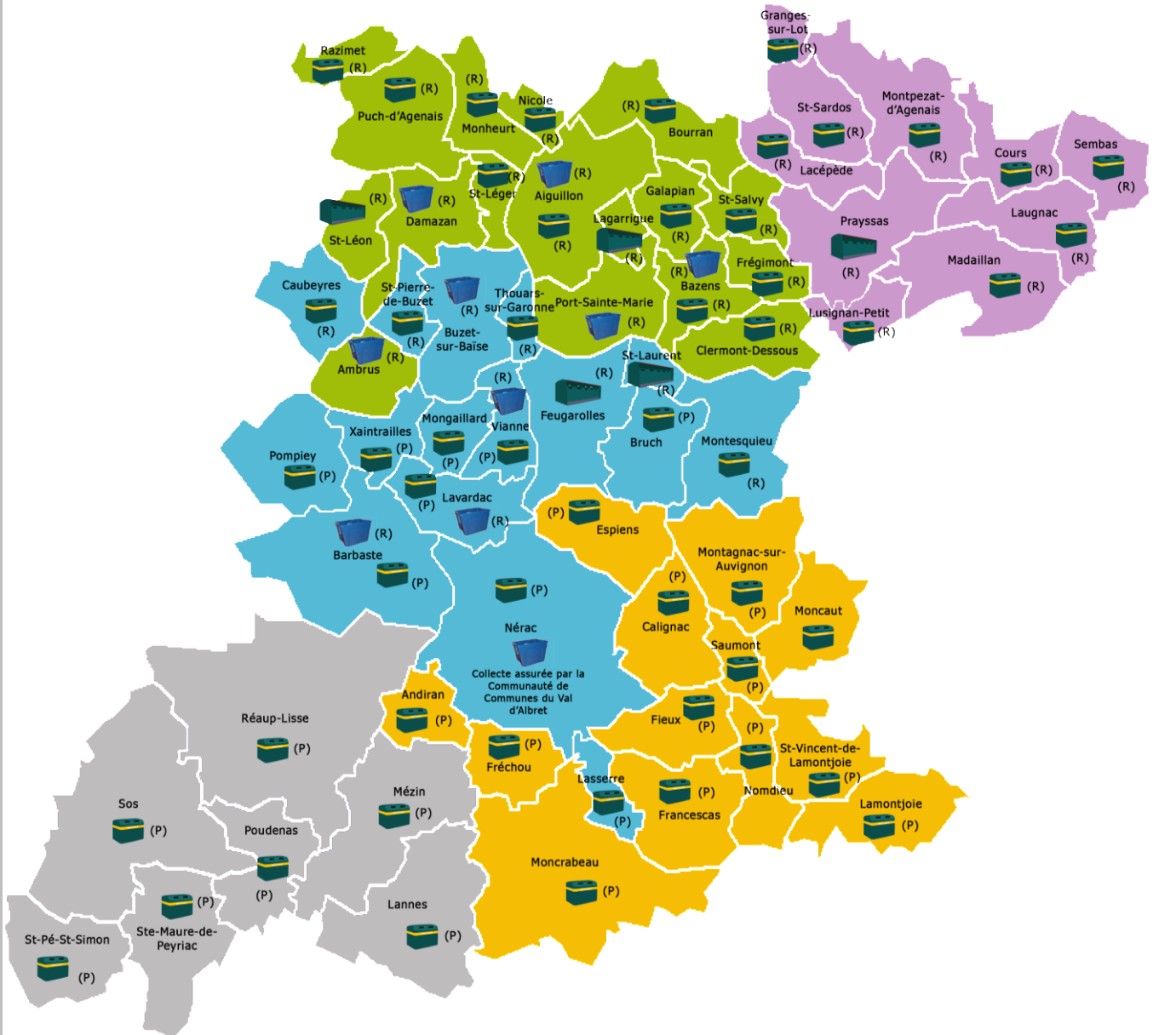
Ils se classent en 6 grandes catégories :

- Les emballages métalliques : les boîtes de conserve, les aérosols, les bidons et les barquettes métalliques,
- Les emballages en verre : les bouteilles, les bocaux et les pots
- Les bouteilles et les flacons en plastique y compris les bouteilles d'huile, les flacons de mayonnaise et de ketchup,
- Les boîtes en carton,
- Les briques alimentaires,
- Les journaux, les magazines, les prospectus et les papiers

## b. L'organisation de la collecte

Les déchets recyclables sont collectés en porte à porte et en apport volontaire.

La figure ci-dessous présente, pour chaque commune, le mode de collecte des déchets recyclables.



### Collectivités adhérentes

- Communautés de Communes du Confluent - 12 906 hab.
- Communautés de Communes des Côteaux de l'Albret - 5 596 hab.
- Communautés de Communes du Mézinais - 4 125 hab.
- Communautés de Communes du Canton de Prayssas - 4 841 hab.
- Communautés de Communes du Val d'Albret - 18 425 hab.

- Collecte en Porte à Porte
- Collecte en apport volontaire : Point tri
- Collecte en apport volontaire : Trisaco
- (R): Collecte effectuée en régie (SMICTOM LGB)
- (P): Collecte effectuée par un prestataire privé (Véolia)

FIGURE 7 : ORGANISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE

✚ La collecte en porte à porte

Les déchets recyclables sont collectés en porte à porte (à proximité immédiate du domicile) dans des « **bacs bleu** » de 65 litres ;



La collecte sélective s'effectue en régie à l'aide de bennes multi-compartmentées sur lesquelles l'agent de collecte effectue le tri des déchets recyclables dans les quatre compartiments :

- Les papiers ;
- Les cartons ;
- Le verre ;
- Les emballages métalliques en mélange avec les emballages en plastique et les briques alimentaires.

Type	Immatriculation	Capacité (en m³)	Mise en service
RENAULT	AP 958 AS	27	01/07/2002
RENAULT M210	AM 434 NL	27	29/01/1998
RENAULT M210	AM 987NK	27	24/11/1998

TABLEAU 8 : VEHICULES DE COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE

La collecte des déchets recyclables en porte à porte s'effectue **1 fois par semaine** sauf sur la commune d'Ambrus, commune rurale, où elle est bi-mensuelle.

CC DU CONFLUENT	Jours de collecte					Fréquence de collecte
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
AIGUILLON <i>Centre, Le Beylan, Pélagat, Le Roc, La Lisse et Treilles</i> <i>Route de Ventamil</i> <i>Epars</i>						C1
						C1
						C1
AMBRUS	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> lundi du mois					C0,5
BAZENS						C1
DAMAZAN						C1
PORT-SAINTE-MARIE						C1
<b>C.C DU VAL D'ALBRET</b>						
BARBASTE						C1
BUZET SUR BAÏSE						C1
LAVARDAC <i>Côté Vianne (D108,D642)</i> <i>Centre</i> <i>Côté Barbaste (Route de Nérac, D408et D655)</i>						C1
						C1
						C1
VIANNE						C1

TABLEAU 9 : FREQUENCE ET JOURS DE COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES EN PORTE A PORTE

**Evolution en 2012**

- **Juin 2012** : Afin d'optimiser la collecte des déchets recyclables en porte à porte, les circuits de collecte sont modifiés sur les communes d'Aiguillon (secteur « Le Beylan », « Pélagat », « Le Roc », « La Lisse » et « Treilles ») et de Port sainte Marie (secteur Jean de James). Sur la commune d'Aiguillon, la collecte s'effectue le jeudi matin à la place du vendredi matin alors que sur Port Sainte Marie elle est réalisée le lundi matin à la place du jeudi matin.

### ✚ La collecte en point d'apport volontaire

Les déchets triés par les ménages sont déposés dans des lieux spécifiques (les points tri ou les trisacos) pour être collectés.

La collecte des points tri s'effectue en régie sur la zone nord du territoire alors que sur la zone sud, elle est réalisée par un prestataire privé.

#### Les points tri



Ils sont constitués généralement de 3 colonnes de 3,5 m<sup>3</sup> chacune. On a ainsi :

- Une colonne verre ;
- Une colonne pour les Journaux/Magazines ;
- Une colonne pour les emballages légers.

Ils sont vidés majoritairement **une fois par semaine** à l'aide d'un polybenne équipé de 3 caissons (un pour chaque colonne) et d'un « bras-grue » pourvu d'un crochet permettant de soulever la colonne au-dessus du caisson puis de vider son contenu.



Type		Immatriculation	Mise en service
Chassis	MERCEDES 2039	AP 037 AT	20/06/1996
Remorque	SAMRO	BN 167 ZA	09/04/2009

TABLEAU 10 : VEHICULE DE COLLECTE SELECTIVE POINT TRI

C.C DU CONFLUENT	EMPLACEMENT
AIGUILLON	Service Technique Rue Georges Sand
BAZENS	Au bourg
BOURRAN	Salle des fêtes Saint Brice
CLERMONT-DESSOUS	Fourtic (Parking en face de l'école) Saint Médard
DAMAZAN	Déchèterie
FREGIMONT	Route de Saint Salvy
GALAPIAN	Parking du bourg
MONHEURT	Lieu dit La gravière
NICOLE	Parking en face du cimetière
PORT-SAINTE-MARIE	Déchèterie
PUCH-D'AGENAIS	Voie communale 205 Lieu dit Accacias (salle des fêtes)
RAZIMET	Salle des fêtes
SAINT-LEGER	Route du Cimetière
<b>C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET</b>	
ANDIRAN	Au bourg
CALIGNAC	Chemin communal N°5 de Pérouat derrière la mairie
ESPIENS	Au bourg Place de la tour
FIEUX	Parking du cimetière
FRANCESSAS	Déchèterie Route de Lasserre Boulevard du midi sur le terrain de pétanque

FRECHOU	Au bourg
LAMONTJOIE	Au bourg Route d'Astaffort
MONCAUT	Lieu-dit Fonbilan
MONCRABEAU	Parking de la salle de sport Bord de Baïse (à côté du pont)
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	Au bourg Rue des promenades
NOMDIEU	Route de Saumont D 294
SAINT-VINCENT-DE-LAMONTJOIE	Parking du cimetière Lieu dit Lasalle
SAUMONT	Au bourg
<b>C.C DU MEZINAIS</b>	
LANNES	Parking du cimetière
MEZIN	Parking du Collège Boulevard du Couloumé Déchèterie ZA de l'Ange
POUDENAS	Au bourg à côté de la salle des fêtes
REAUP-LISSE	Parking de la mairie de Réaup et de Lisse
SAINTE-MAURE-DE-PEYRIAC	Parking du cimetière
SAINT-PE-SAINT-SIMON	Lieu-dit les Tarrits entrée du village
SOS	Lieu-dit Laprade Rue des Capots
<b>C.C DU CANTON DE PRAYSSAS</b>	
COURS	Cimetière
GRANGES-SUR-LOT	Salle des fêtes
LACEPEDE	Parking du cimetière
LAUGNAC	Au bourg place André Pédoussaut
LUSIGNAN-PETIT	Croix de Félix
MADAILLAN	Parking de la mairie
MONTPEZAT	Place de la libération
PRAYSSAS	Déchèterie
SAINT-SARDOS	Au bourg
SEMBAS	Parking du cimetière
<b>C.C DU VAL D'ALBRET</b>	
BARBASTE	Rue Jean Jacques Rousseau (à côté des pompiers) Déchèterie ZA de Comblat Lauseignan (Au bourg)
BRUCH	Allée du True (Ateliers municipaux)
CAUBEYRES	Au bourg
LASSERRE	En face la mairie
LAVARDAC	Lieu-dit la tuilerie Route de Vianne
MONGAILLARD	Au bourg
MONTESQUIEU	Lieu-dit Barolles
NERAC	Déchèterie Place des courses Cimetière place du Forail Parking Leader Price Route de Lavardac
POMPIEY	Au bourg
THOUARS-SUR-GARONNE	Route de la plaine terrain de tennis
VIANNE	Chemin du Marcon (complexe sportif) Avenue de la Gare
XAINTRAILLES	Au bout de la Rue Pigeon blanc route de Buzet

TABLEAU 11 : EMPLACEMENT DES POINTS TRI SUR LE TERRITOIRE DU SMICTOM LGB



### Les trisacos

Ce sont des caissons multi compartimentés conçus pour recevoir les emballages recyclables en verre, en papier, en carton, en plastique et en métal.

La collecte des trisacos est réalisée **toutes les semaines**.

5 trisacos de 15m<sup>3</sup> chacun sont disposés dans les communes suivantes :

C.C DU CONFLUENT	EMPLACEMENT
LAGARRIGUE	Parking Salle des fêtes
SAINT-LEON	A côté de la mairie
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	
PRAYSSAS	Parking des Halles
C.C DU VAL D'ALBRET	
FEUGAROLLES	Lieu dit la gare
SAINT-LAURENT	Parking au bord de la Garonne

TABLEAU 12 : EMBLEMENTS DES TRISACOS

### c. Les tonnages collectés

✚ En porte à porte

Périodes	Communes	Papier	Cartonnettes	Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
1 <sup>ER</sup> TRIMESTRE	AIGUILLON	18,1	14,4	8,4	23,6	64,5
	BARBASTE	6,9	4	2,7	7,9	21,5
	DAMAZAN - BUZET-SUR-BAÏSE	8	6,1	2,6	10,9	27,6
	LAVARDAC	7,8	3,8	2,9	10,6	25,1
	NERAC	17,8	7,5	10,9	19,7	55,9
	PORT -SAINTE-MARIE -AMBRUS	5,9	5,7	3,7	8	23,2
	VIANNE - BAZENS	3,8	4,9	4,1	6,8	19,7
<b>Total 1<sup>er</sup> trimestre</b>		<b>68,3</b>	<b>46,4</b>	<b>35,3</b>	<b>87,5</b>	<b>237,5</b>
2 <sup>IE</sup> ME TRIMESTRE	AIGUILLON	17,7	12	8,4	23,7	61,8
	BARBASTE	6,3	3,7	3,3	8	21,3
	DAMAZAN - BUZET-SUR-BAÏSE	8,7	5,8	3,1	12,5	30,1
	LAVARDAC	9	4,5	4,1	9,7	27,3
	NERAC	19,2	11,8	8,6	21,3	60,9
	PORT -SAINTE-MARIE -AMBRUS	6,7	4,8	2,9	9	23,4
	VIANNE - BAZENS	6,2	5,3	2,9	7,9	22,3
<b>Total 2<sup>ième</sup> trimestre</b>		<b>73,8</b>	<b>48</b>	<b>33,3</b>	<b>92,1</b>	<b>247,1</b>

3 <sup>EME</sup> TRIMESTRE	AIGUILLON	17,3	12,5	10,1	25,2	65,1
	BARBASTE	5	3,2	3,8	8,3	20,3
	DAMAZAN - BUZET-SUR-BAÏSE	7,7	5,6	2,9	11,5	27,7
	LAVARDAC	7,8	5	3,8	9,6	26,2
	NERAC	18,6	9,3	9,6	21,2	58,7
	PORT -SAINTE- MARIE -AMBRUS	6,8	5,5	2,6	8,3	23,2
	VIANNE - BAZENS	4,4	4,2	2,8	7,9	19,3
<b>Total 3<sup>ème</sup> trimestre</b>		<b>67,6</b>	<b>45,3</b>	<b>35,6</b>	<b>92</b>	<b>240,5</b>
4 <sup>EME</sup> TRIMESTRE	AIGUILLON	17	14	7,9	19,8	58,7
	BARBASTE	6,9	5,3	2,8	8,3	23,3
	DAMAZAN - BUZET-SUR-BAÏSE	9,7	7	4,1	11,4	32,2
	LAVARDAC	9,3	5,5	3,1	9,6	27,5
	NERAC	19,3	11,5	7,2	18,6	56,6
	PORT -SAINTE- MARIE -AMBRUS	6,7	5,7	2,6	8,8	23,8
	VIANNE - BAZENS	5,1	4,6	3,2	8,2	21,1
<b>Total 4<sup>ème</sup> trimestre</b>		<b>74</b>	<b>53,6</b>	<b>30,9</b>	<b>84,7</b>	<b>243,2</b>
<b>Total année 2012</b>		<b>283,7</b>	<b>193,3</b>	<b>135</b>	<b>356,3</b>	<b>968,3</b>

TABLEAU 13 : TONNAGES DES DECHETS RECYCLABLES COLLECTES EN PORTE A PORTE

 En apport volontaire

**POINTS TRI ZONE NORD**

	Papier	Cartonnettes	Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
JANVIER	12,8	3,5	5,6	25,3	47,2
FEVRIER	10,2	2,8	4,6	19,2	36,8
MARS	12,3	3,4	6,4	24,3	46,4
AVRIL	9,8	2,2	4,9	24,6	41,5
MAI	15,4	4,5	8,2	23,6	51,7
JUIN	11,2	3	5,1	25,6	44,9
JUILLET	14,7	4,2	5,9	27,1	51,9
AOUT	12,7	3,7	7,9	29,9	54,2
SEPTEMBRE	11,9	3,9	7,4	21,7	44,9
OCTOBRE	17,8	5,2	8,5	22,2	53,7
NOVEMBRE	12,5	3,5	7,8	15,2	39
DECEMBRE	11,2	2,9	6,2	20,4	40,8
<b>TOTAL</b>	<b>152,5</b>	<b>42,8</b>	<b>78,5</b>	<b>279,1</b>	<b>552,9</b>

TABLEAU 14 : TONNAGES DES DECHETS RECYCLABLES COLLECTES EN POINTS TRI ZONE NORD

**POINTS TRI ZONE SUD**

	Papier	Cartonnettes, Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
JANVIER	33,9	11,8	50,9	96,6
FEVRIER	13,6	8,3	18,0	39,9
MARS	38,9	10,5	41,3	90,7
AVRIL	34,3	11,9	35,9	82,1
MAI	32,1	10,9	47,5	90,5
JUIN	33,7	11,6	40	85,3
JUILLET	38,8	12,9	51,1	102,8
AOUT	19,1	13,4	55	87,5
SEPTEMBRE	28,7	10,4	39,8	78,9
OCTOBRE	38,8	14,1	44,8	97,7
NOVEMBRE	37,3	11,4	52,1	100,8
DECEMBRE	23,6	12,4	29	65
<b>TOTAL</b>	<b>372,8</b>	<b>139,6</b>	<b>505,4</b>	<b>1017,8</b>


**TABLEAU 15 : TONNAGES DES DECHETS RECYCLABLES COLLECTES EN POINTS TRI ZONE SUD**

**TRISACOS**

	Papier	Cartonnettes	Briques alimentaires, emballages en plastique et en métal	Verre	Total
JANVIER	3,9	1,3	2,9	9,7	17,8
FEVRIER	3	1,1	2,4	4,2	10,7
MARS	4,8	1,6	2,5	6	14,9
AVRIL	3,9	1,7	2,7	7,1	15,4
MAI	4,5	1,6	2,5	7	15,6
JUIN	4,3	1,5	3,1	6,4	15,3
JUILLET	2,8	1,4	2,7	7,4	14,3
AOUT	4,9	1,5	3,3	11	20,7
SEPTEMBRE	4	1,4	2,9	8,5	16,8
OCTOBRE	3,9	2	2,7	5,3	13,9
NOVEMBRE	3,2	1,3	2,6	5,3	12,4
DECEMBRE	3,9	1,8	2,3	6,8	14,8
<b>TOTAL</b>	<b>47,1</b>	<b>18,2</b>	<b>32,6</b>	<b>84,7</b>	<b>182,6</b>

**TABLEAU 16 : TONNAGES DES DECHETS RECYCLABLES COLLECTES DANS LES TRISACOS**



 Bilan de la collecte sélective

**2812 tonnes de déchets recyclables** ont été collecté en 2012.

Les graphiques et les tableaux ci-dessous détaillent les tonnages des déchets recyclables collectés en 2012 et leur évolution par rapport à l'année 2010 et 2011.

	Tonnages collectés	Pourcentages
Journaux /Magazines	856,2	30%
Cartonnettes	311	11%
Briques alimentaires	31,7	1%
Bouteilles et flacons plastique	207,4	7%
Emballages métalliques	89,8	3%
Verre	1225,6	44%
Refus	90,1	4%
TOTAL	2811,8	100%

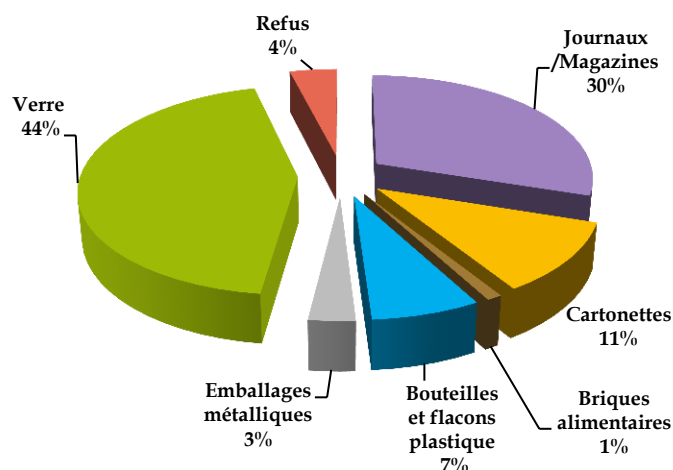
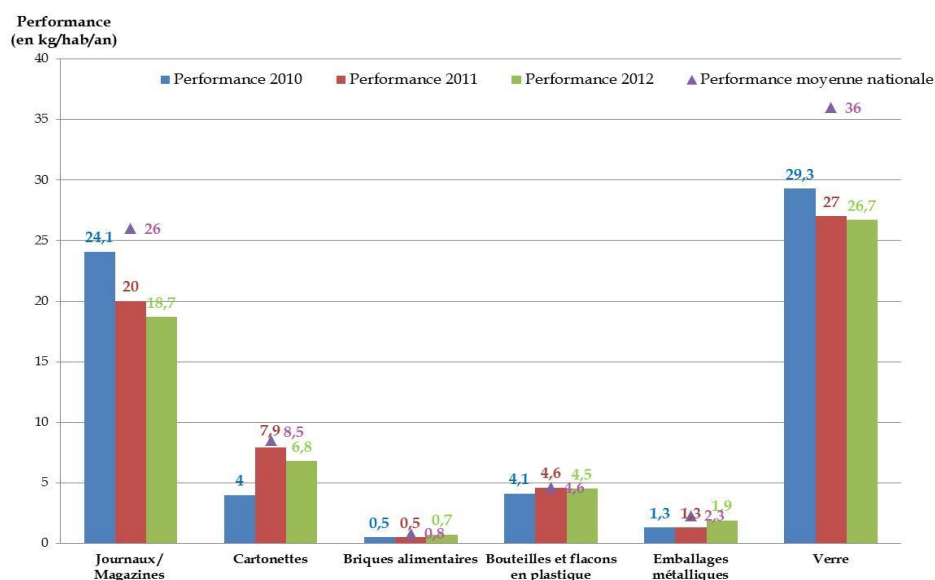


TABLEAU 17 : TONNAGES DES DECHETS RECYCLABLES COLLECTES EN 2012

GRAPHIQUE 2 : REPARTITION DES TONNAGES DE DECHETS RECYCLABLES COLLECTES EN 2012

	2010			2011			2012		
	Tonnages collectés	Population	Performance (kg/hab/an)	Tonnages collectés	Population	Performance (kg/hab/an)	Tonnages collectés	Population	Performance (kg/hab/an)
Journaux /Magazines	1163	48 198	24,1	1005,8	50 205	20	856,2	45 893	18,7
Cartonnettes	195	48 198	4	395,5	50 205	7,9	311	45 893	6,8
Briques alimentaires	25,1	48 198	0,5	25,7	50 205	0,5	31,7	45 893	0,7
Bouteilles et flacons en plastique	195,9	48 198	4,1	232,9	50 205	4,6	207,4	45 893	4,5
Emballages métalliques	60,6	48 198	1,2	64,2	50 205	1,3	89,8	45 893	1,9
Verre	1 412,1	48 198	29,3	1350,1	50 205	27	1225,6	45 893	26,7
Total	3 051,7	48 198	63,2	3 074,2	50 205	61,4	2721,7	45 893	59,8

TABLEAU 18 : EVOLUTION DES TONNAGES ET DES PERFORMANCES DE TRI DES DECHETS



GRAPHIQUE 3 : EVOLUTION DES PERFORMANCES DE TRI DES DECHETS RECYCLABLES

Les performances de tri des déchets recyclables sont en légère diminution et sont inférieures aux moyennes nationales en milieu semi rural pour les journaux/magazines, les cartonnettes et le verre. Néanmoins, le taux de refus très faible (environ 4%) témoigne d'une bonne qualité du tri.

#### **d. Le traitement**

##### *Le centre de tri*

Une fois collectés les déchets recyclables sont acheminés au centre de tri de Nicole, géré par la SEMML du confluent. Le devenir des déchets recyclables diffère suivant le type de la collecte sélective.

Les déchets recyclables issus de la collecte sélective en porte à porte et des trisacos sont traités en trois catégories :

- Le verre est vidé à part, dans une benne de stockage avant d'être acheminé en verrerie ;
- Le papier et le carton, déjà séparés dans des compartiments spécifiques, sont directement compactés sous forme de balles ;
- Les autres matériaux recyclables (bouteilles et flacons en plastiques et emballages métalliques) sont séparés sur les chaînes de tri, puis mis en balles.

Les déchets recyclables collectés en apport volontaire via les points tri, sont traités de la manière suivante :

- Le verre est vidé à part, dans une benne de stockage avant d'être acheminé en verrerie ;
- Les papiers (journaux/Magazines) sont directement compactés sous forme de balles ;
- Les autres matériaux recyclables (bouteilles et flacons en plastiques, briques alimentaires, cartonnettes et emballages métalliques) sont séparés sur les chaînes de tri, puis mis en balles.

Une fois conditionnés sous forme de balles, les matériaux recyclables rejoignent leur filière de recyclage respective.

##### *Les filières de recyclage*

##### *Les Eco-organismes*

#### ***Le contrat avec Eco-emballages :***

Eco-emballages est une société agréée par l'Etat pour organiser, superviser et accompagner la collecte et le tri des emballages ménagers en France. A ce titre, elle perçoit des contributions financières des entreprises qui conditionnent, distribuent, importent ou mettent sur le marchés des produits emballés destinés à la consommation des ménages, afin d'aider financièrement et techniquement les collectivités compétentes pour la collecte et le recyclage.

Le SMICTOM LGB a signé pour 6 ans un contrat « barème E » avec cet organisme encadrant les filières de recyclage du verre, du carton, du plastique, de l'acier et de l'aluminium.

Ce contrat permet au syndicat de bénéficier d'un soutien financier sur :

- La collecte sélective, qui tient compte des performances de tri des habitants ;
- Les actions de communication auprès des citoyens pour l'optimisation des collectes sélectives.

*La convention avec Eco folio :*

Ecofolio est une société privée agréée par l'Etat pour la collecte des imprimés papier distribués gratuitement aux particuliers, quelles que soient leur nature et leur fonction. Dans ce cadre, Eco folio perçoit des contributions de ses adhérents pour soutenir financièrement les collectivités engagées dans la collecte et la valorisation des papiers. Le SMICTOM LGB a signé une convention avec cet Eco-organisme dans le cadre de la collecte sélective des Journaux /Magazines. Ainsi Ecofolio, sur justificatif de recyclage des repreneurs, apporte au SMICTOM LGB un soutien financier pour le tri et le recyclage des déchets.

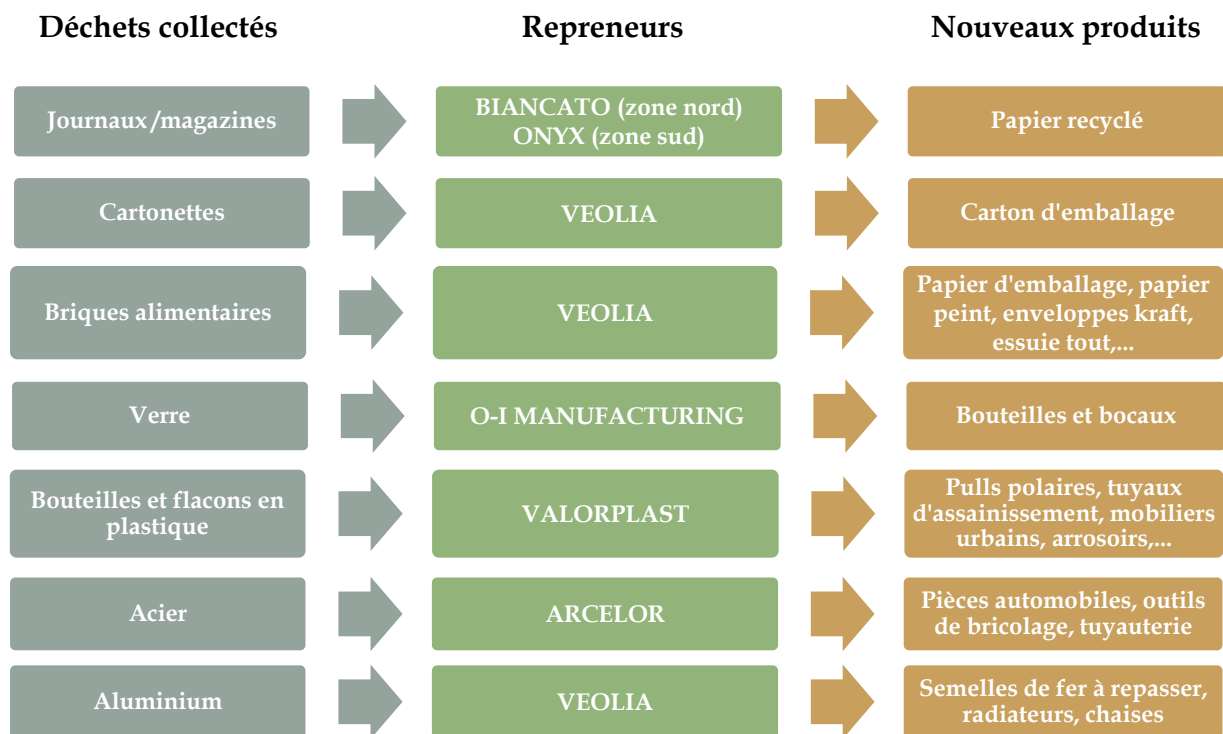


FIGURE 8 : LES FILIERES DE RECYCLAGE

### 3. LA COLLECTE DES DECHETS VERTS

**a. Définition**

Les **déchets verts** sont des **résidus d'origine végétale issus de l'activité de jardinage des particuliers**. Il s'agit principalement de feuilles mortes, de fleurs fanées, de tailles de haies, de mauvaises herbes et de tontes de pelouse.



## b. L'organisation de la collecte



La collecte des déchets verts est assurée en porte à porte en zone pavillonnaire sur les Communes d'Aiguillon, Barbaste, Lavardac, Nérac, Port Sainte Marie et Vianne. Elle s'effectue en régie avec 2 BOM de remplacement du parc (le Renault 260 immatriculé AP 200 AT et le Renault G220 immatriculé AP 245 AT). Les déchets verts sont collectés **uniquement dans des bacs de 240 litres spécifiques.**

## c. Les fréquences et les jours de collecte

		Jours de collecte					Fréquence de collecte
		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
<b>CC DU CONFLUENT</b>							
AIGUILLON							C1
PORT-SAINTE-MARIE							C1
<b>C.C DU VAL D'ALBRET</b>							
BARBASTE			Tous les 15 jours				C0,5
LAVARDAC			Tous les 15 jours				C0,5
NERAC	Secteur 1		Tous les 15 jours				C0,5
	Secteur 2			Tous les 15 jours			C0,5
VIANNE			Tous les 15 jours				C0,5

TABLEAU 19 : FREQUENCE ET JOURS DE COLLECTE DES DECHETS VERTS EN PORTE A PORTE

### Evolution 2012

#### Mars 2012

La collecte n'est plus hebdomadaire mais s'effectue tous les 15 jours dans les communes suivantes :

- **Barbaste** : le mardi matin à la place du jeudi matin ;
- **Nérac** : le mardi et le mercredi matin à la place du mercredi et jeudi matin ;
- **Lavardac et Vianne** : le mardi matin.

## d. Les tonnages collectés

En 2012, la collecte des déchets verts a débuté au mois de mars jusqu'au mois de décembre. Sur cette période, 514 tonnes de déchets verts ont été collectés contre 564 tonnes en 2011.

	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	TOTAL
AIGUILLON - PORT SAINTE MARIE	10	12	13	11	7	9	10	11	11	10	104
VIANNE - BARBASTE - LAVARDAC	16	17	14	13	9	10	11	13	13	10	126
NERAC	30	35	28	31	20	18	28	34	38	22	284
TOTAL	56	64	55	55	36	37	49	58	62	42	514

TABLEAU 20 : TONNAGES DES DECHETS VERTS COLLECTES EN PORTE A PORTE

### e. Le traitement

Les déchets verts collectés en porte à porte sont acheminés vers des filières de compostage. Pour le secteur nord, ils sont acheminés vers la plateforme de compostage de Caubeyres qui est gérée par les jardins d'Aquitaine tandis que pour le secteur sud, ils sont traités sur la plateforme de Durance, exploitée par SEDE Environnement.

Nouveau  
service

## 4. LA COLLECTE DES TEXTILES

### a. Définition

Cette collecte concerne tous les **textiles d'habillement, chaussures et linge de maison**.



Afin de préserver la qualité des dons et leur assurer une seconde vie, les vêtements et le linge de maison doivent être propres et secs, même s'ils sont usés et les chaussures doivent être attachées par paire. Le tout doit être placé dans des sacs fermés de 50 litres maximum.

### b. L'organisation de la collecte



Elle s'effectue en **apport volontaire**. En **janvier 2012**, cette collecte a débuté par l'installation des premières bornes dans les déchèteries, puis s'est étendue rapidement à l'ensemble du territoire.

Le SMICTOM LGB a signé une **convention de partenariat** avec une entreprise à but socio-économique « **Le Relais** » qui **assure la mise en place, l'entretien et la collecte des bornes de tri** (hebdomadaire ou selon le remplissage).

### c. Les tonnages collectés

En 2012, **97 tonnes de textiles ont été collectées** (dont 31 tonnes en déchèterie). Elles se répartissent de la manière suivante :

C.C DU CONFLUENT	EMPLACEMENT	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés
AIGUILLON	Service technique – Rue Georges Sand Parking Intermarché	18/04/2012 07/03/2012	1,8 6,3
BOURRAN	Salle des fêtes	20/04/2012	2,4
DAMAZAN	Déchèterie	10/01/2012	4,3
PORT-SAINTE-MARIE	Parking Intermarché Déchèterie	05/04/2012 10/01/2012	4,7 4,7
RAZIMET	Salle des fêtes	15/05/2012	0,7
SAINT PIERRE DE BUZET	Salle des fêtes	09/05/2012	0,2
C.C DES COTEAUX DE L'ALBRET	EMPLACEMENT	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés
ANDIRAN	Au bourg	05/04/2012	0,9
CALIGNAC	Parking mairie	05/07/2012	0,4
FIEUX	Parking du cimetière	05/04/2012	1,4
FRANCESCAS	Déchèterie	06/01/2012	2,9
FRECHOU	Au bourg	05/04/2012	0,9
LAMONTJOIE	Au bourg	05/04/2012	2,6
MONCAUT	Lieu-dit Fonbilan	21/11/2012	0,1
MONCRABEAU	Parking Salle des sports	05/04/2012	1,2
MONTAGNAC-SUR-AUVIGNON	Rue des promenades	21/11/2012	0,1
NOMDIEU	Lieu-dit Castera	05/04/2012	0,8
SAUMONT	Au bourg	11/05/2012	0,6
C.C DU MEZINAIS	EMPLACEMENT	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés
MEZIN	Parking collège Déchèterie	05/04/2012 10/01/2012	3,7 2,9
SOS	Rue des Capots	05/04/2012	1,5
C.C DU CANTON DE PRAYSSAS	EMPLACEMENT	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés
LAUGNAC	Au bourg place André Pédoussaut	20/04/2012	2
MADAILLAN	Parking de la mairie	19/04/2012	1,8
MONTPEZAT	Place de la libération	20/04/2012	2,4
PRAYSSAS	Déchèterie	10/01/2012	4,4
SAINT-SARDOS	Au bourg	10/05/2012	0,8
C.C DU VAL D'ALBRET	EMPLACEMENT	Date d'installation de la borne	Tonnages collectés
BARBASTE	Boulevard Jean Jacques Rousseau Déchèterie	05/04/2012 06/01/2012	4,2 5,1
BRUCH	Atelier municipal	05/04/2012	1,9
BUZET SUR BAÏSE	Salle des fêtes	05/04/2012	1,6
CAUBEYRES	Salle des expositions	05/04/2012	1
FEUGAROLLES	Salle des fêtes	05/04/2012	2,9
LASSERRE	En face de la mairie	05/04/2012	0,3
LAVARDAC	Lieu-dit La Prade	05/04/2012	2
MONTESQUIEU	Lieu-dit Barolles	11/05/2012	1,1
NERAC	Place du Foirail Déchèterie	05/04/2012 06/01/2012	6,5 6,8
POMPIEY	Parking de la mairie	05/04/2012	1
SAINT LAURENT	Ecole	05/04/2012	1,3
THOUARS-SUR-GARONNE	Route de la plaine de tennis	09/05/2012	0,8
VIANNE	Ecole	05/04/2012	3,5
<b>TOTAL</b>			<b>96,6</b>

TABLEAU 21 : TONNAGES DES TEXTILES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE

#### d. Le traitement

Une fois collectés, les textiles sont triés manuellement selon leur genre, leur qualité ou leur matière.



### 5. LA GESTION DES DECHETERIES

Les déchèteries sont des espaces clos, aménagés et gardiennés où les habitants du territoire du SMICTOM LGB peuvent déposer les déchets qui ne sont pas collectés avec les ordures ménagères en raison de leur volume, de leur poids ou de leur nature.

#### a. Un réseau de 7 déchèteries

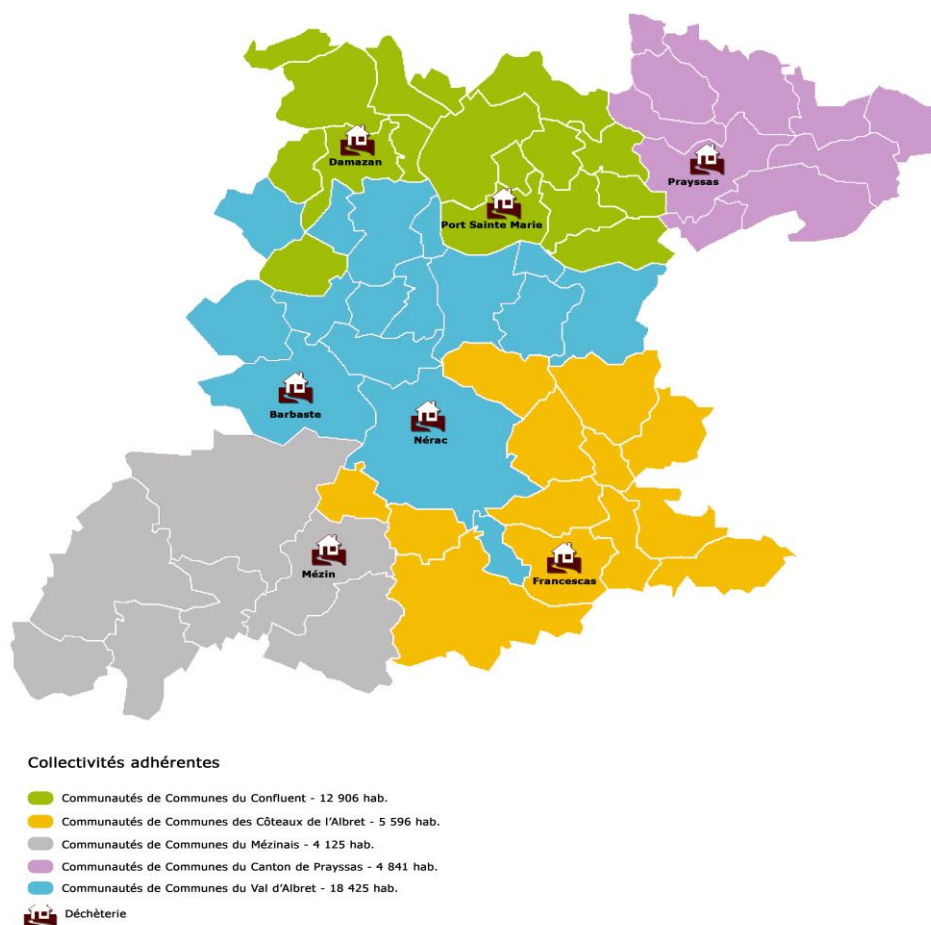


FIGURE 9 : LE RESEAU DES DECHETERIES

*Evolution 2012*

*La déchèterie de Clairac a été vendue à la Communauté d'agglomérations du Val de Garonne.*

Afin d'améliorer l'accueil des usagers, le SMICTOM LGB a modifié et étendu les horaires d'ouverture de ses déchèteries. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, elles sont ouvertes aux horaires suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
BARBASTE	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
DAMAZAN	Fermé	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 17h
FRANCESCAS	Fermé	9h - 12h	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h	13h30 - 17h
MEZIN	Fermé	13h30 - 17h	9h - 12h	9h - 12h	13h30 - 17h	9h - 12h
NERAC	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
PORT SAINTE MARIE	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h	Fermé	9h - 12h 13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h
PRAYSAS	Fermé	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	13h30 - 17h	9h - 12h 13h30 - 17h

TABLEAU 22 : HORAIRES D'OUVERTURE DES DECHETERIES

### b. Les déchets acceptés

A DEPOSER DANS LES BENNES	
LES METAUX	Objets exclusivement métalliques : radiateurs, cadres de vélo, récipients vides et non souillés,...
LES CARTONS BRUNS	Tous les cartons d'emballage secs, vidés et pliés.
LES DECHETS VERTS	Feuilles, tontes de pelouses, tailles de haies, petits élagages, branchages.
LES GRAVATS	Déchets inertes et matériaux de démolition : béton, parpaings, briques, tuiles, terre végétale, ciment, céramiques, vaisselle et pots de fleurs.
LE BOIS NON TRAITE	Bois non traité et non peint : palettes, planches, caisses,...
LE TOUT-VENANT	Ensemble des déchets (hors toxiques) pour lesquels il n'existe pas de filière de recyclage : matelas, mobiliers,...
A DEPOSER DANS LES COLONNES SPECIFIQUES	
LES HUILES DE VIDANGE	Huiles de vidange usagées des véhicules des particuliers.
<b>nouveauté 2012!</b> LES TEXTILES	Vêtements, chaussures liées par paires, petite maroquinerie (sacs à mains, ceintures,...) et linge de maison.
<b>nouveauté 2012!</b> LES LAMPES USAGEES	Tubes fluorescents dits « néons », lampes fluocompactes dites « basse consommation », lampes sodium haute et basse pression, lampes à vapeur de mercure et lampes à LED
A DEPOSER DANS LES BACS SPECIFIQUES	
<b>nouveauté 2012!</b> LES DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)	Ecrans : téléviseurs, moniteurs, ... Gros électroménager froid : réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, ... Gros électroménager hors froid : lave-linge, sèche linge, lave-vaisselle, ... Petit électroménager : aspirateurs, machines à coudre, fers à repasser, ... Outils de bricolage et de jardinage : perceuses, scies circulaires, ...
A REMETTRE AU GARDIEN	
LES DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)	Produits pâteux : peintures, colles, vernis, ... Acides et bases : acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, ammoniac Solvants : white spirit, acétone, alcool, ... Produits phytosanitaires : Insecticides, fongicides, raticides, désherbants, ... Batteries et Piles
LES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	Pour les particuliers en automédication uniquement Déchets piquants, coupants et tranchants : aiguilles, seringues, scalpels, lames, bandelettes, lancettes, ...



### c. La fréquentation des déchèteries

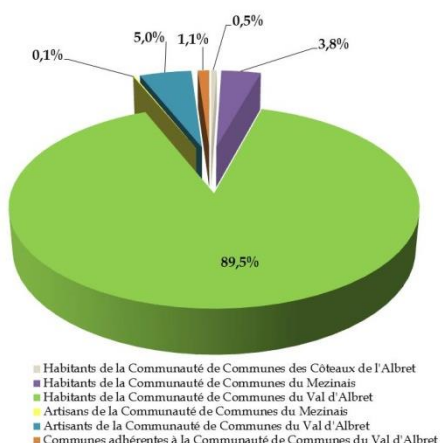
En 2012, les déchèteries du SMICTOM LGB ont accueilli près de 81 000 visiteurs, soit environ 6700 visiteurs par mois répartis de la manière suivante :

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
BARBASTE	952	688	1 429	1 098	1 458	1 632	1 349	1 342	1 273	1 250	1 228	850	14 549
DAMAZAN	496	445	805	525	664	726	768	819	752	816	798	531	8 145
FRANCESCAS	356	244	455	352	369	440	373	447	347	389	330	276	4 378
MEZIN	612	466	772	564	712	852	693	761	557	658	553	481	7 681
NERAC	1 766	1 597	2 581	1 981	2 511	2 552	2 879	2 418	2 533	2 355	2 205	2 154	27 532
PORT SAINTE MARIE	674	600	1 124	854	1 226	1 030	1 064	1 153	988	1 106	979	703	11 501
PRAYSSAS	463	337	718	472	625	673	724	754	617	608	573	449	7 013
TOTAL	5 319	4 377	7 884	5 846	7 565	7 905	7 850	7 694	7 067	7 182	6 666	5 444	80 799

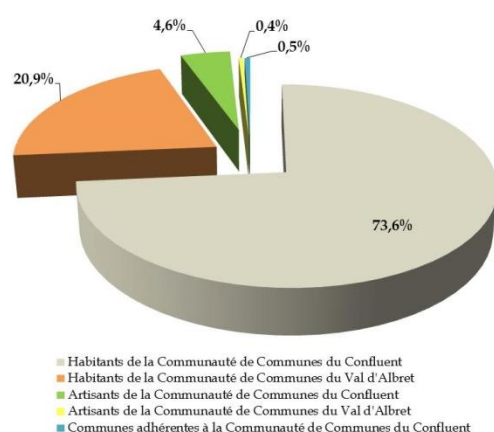
TABLEAU 23 : FREQUENTATION DES DECHETERIES

Les graphiques suivants apportent des précisions sur la répartition des visites sur chacune des déchèteries.

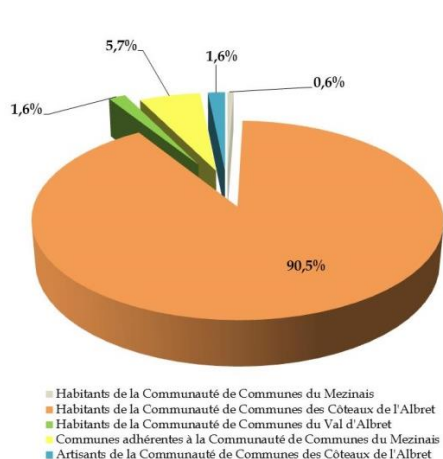
#### DECHETERIE DE BARBASTE



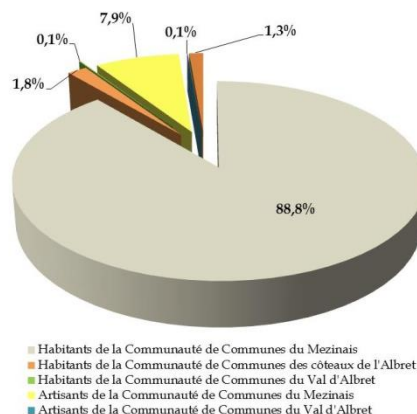
#### DECHETERIE DE DAMAZAN



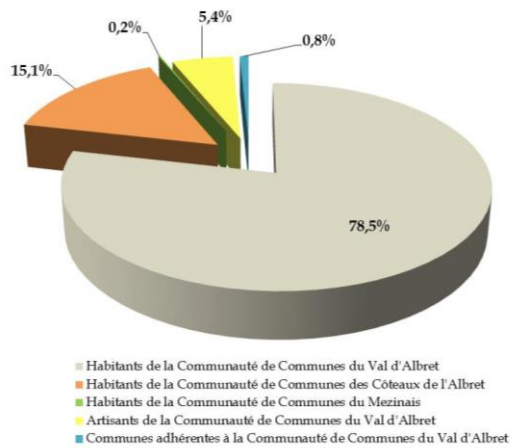
#### DECHETERIE DE FRANCESCAS



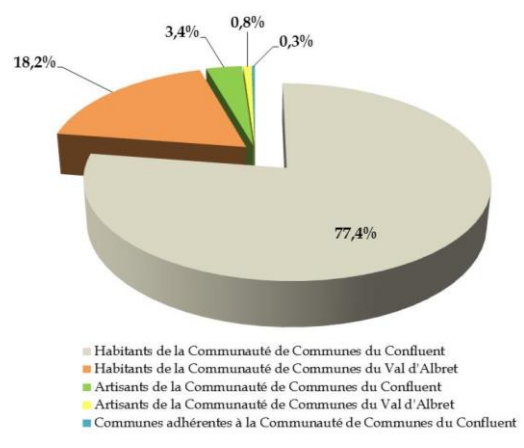
#### DECHETERIE DE MEZIN



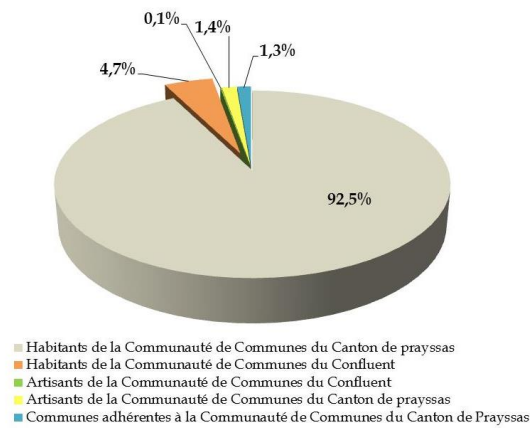
### DECHETERIE DE NERAC



### DECHETERIE DE PORT SAINTE MARIE

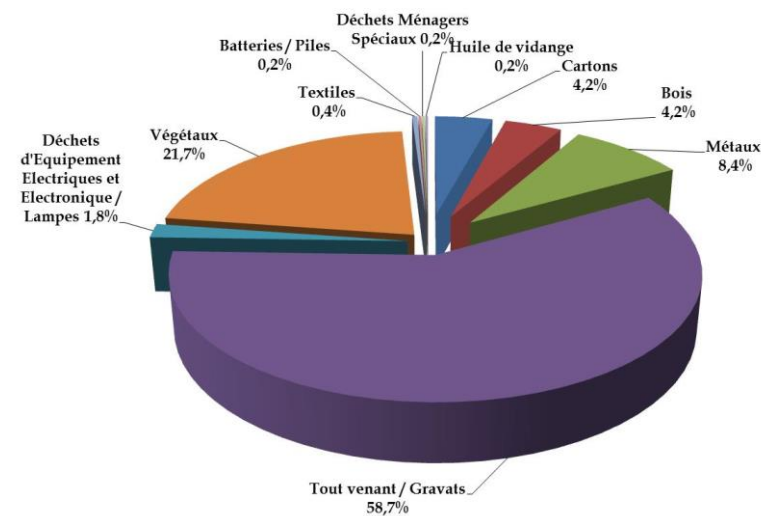


### DECHETERIE DE PRAYSSAS



### d. Les tonnages collectés

7 049 tonnes de déchets ont été collectées en déchèterie en 2012, soit une performance de collecte de 154 kg/hab./an. Cette performance est semblable à celle de 2011 : 152 kg/hab./an.



GRAPHIQUE 4 : REPARTITION DES TONNAGES COLLECTES PAR MATERIAUX

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages des déchets collectés en 2012.

	Déchèterie de Barbaste	Déchèterie de Damazan	Déchèterie de Francescas	Déchèterie de Mézin	Déchèterie de Nérac	Déchèterie de Port Sainte Marie	Déchèterie de Prayssas	Total
METAUX	103,3	52	40,7	75,1	177	82,4	62,5	593
CARTONS	55,3	15,1	14	38	131,1	23	17,7	294,2
DECHETS VERTS	318,1	134,4	72,4	81,3	518	218	188,8	1531
GRAVATS	419,2	276,1	75,1	142,1	706,5	324,3	215,4	2158,7
BOIS	62,5	26,9	12,4	42,4	92,5	34,1	22,8	293,6
TOUT-VENANT	363	206,3	79	171,4	576,7	351	229,5	1976,9
HUILES DE VIDANGE	2,8	1,5	1,8	0,8	2,9	1,7	1,6	13,1
TEXTILES	5,1	4,3	2,9	2,9	6,8	4,7	4,4	31,1
LAMPES	0,8							0,8
DECHETS D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUE (DEEE)	25	16,1	9,5	16,9	17,9	24,6	15,5	125,5
BATTERIE	3,1	2,5	0,7	1,1	0,5	2,1	2,1	12,1
PILES	0,1	0,3	0,1	0,2	0,4	0,3	0,3	1,7
DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)	2,7	3,1	1,1	2	1,9	3,2	2,9	16,9
DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI)	0,03	0,08	0	0,06	0,09	0,07	0,02	0,35
<b>TOTAL</b>								<b>7049</b>

**TABLEAU 24 : TONNAGES DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE**

### e. Le traitement

La figure suivante présente les filières de traitement et de recyclage en fonction du type de déchets collectés sur les déchèteries du syndicat.



**Légende :**

(ZN) : Zone nord  
(ZS) : Zone sud

**FIGURE 10 : LES FILIERES DE TRAITEMENT DES DECHETS DEPOSES EN DECHETERIE**

## 6. SYNTHÈSE

Type de déchets	Modalité de collecte	Tonnage collecté	Performance de collecte (kg/hab./an)
Ordures ménagères résiduelles	Porte à Porte ou regroupement	11 913	260
Déchets recyclables	Porte à porte ou Apport volontaire	2 812	61
Déchets verts	Déchèterie ou Porte à porte	2 045	44
Textile	Apport volontaire (borne et déchèterie)	97	2
Tout-venant	Déchèterie	1 977	43
Gravats	Déchèterie	2 159	47
Bois	Déchèterie	294	6
Ferraille	Déchèterie	593	13
Cartons	Déchèterie	294	6
Huiles de vidange	Déchèterie	13,1	0,3
Piles et batteries	Déchèterie	14	0,3
Déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE)	Déchèterie	126	3
Lampes	Déchèterie	0,8	0,02
Déchets ménagers spéciaux (DMS)	Déchèterie	17	0,4
Déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI)	Déchèterie	0,4	0,001

TABLEAU 25 : SYNTHÈSE DES TONNAGES DE DÉCHETS COLLECTÉS

## 7. L'EXPLOITATION DE L'ISDND DE FAUILLET

### a. Présentation de l'installation

Exploitée en régie par le SMICTOM LGB, l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Fauillet est située au lieu-dit « Lalanne de Saint Germain » et s'étend sur une surface de près de 8 Ha.

L'arrêté préfectoral n°2011325-008 du 21 novembre 2011 encadre l'exploitation de ce site.

### b. Les exigences législatives et environnementales

#### *Protection des sols*

Pour prévenir toute pollution, les alvéoles sont isolées du milieu naturel par de l'argile compactée recouverte de géo-membranes qui complètent l'étanchéité de la zone.

#### *Collecte et traitement des lixiviats*

Un réseau de drains en fond d'alvéoles permet de récupérer les lixiviats (eaux de pluie qui ont percolé à travers les déchets et les plastiques). Des puits équipés de pompes permettent de capter les eaux en fond d'alvéoles. Elles sont dirigées, ensuite, vers la station d'épuration de Marmande.

#### *Collecte et traitement des Biogaz*

Généré lors de la dégradation naturelle des matières organiques, les biogaz sont aspirés par le réseau de captage. Des puits verticaux permettent d'aspirer ce gaz et de le diriger vers une torchère haute température pour y être brûlés à une température de 1 200°C.

#### *Contrôle semestriels des gaz en sortie de torchère :*

L'analyse de la qualité du biogaz capté est assurée par une société agréée par le ministère de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

#### *Surveillance de la nappe phréatique*

Semestriellement, des analyses de la nappe phréatique sont réalisées par le contrôle des eaux issues des piézomètres périphériques au site.

#### *Gestion des eaux de ruissellement*

Les eaux pluviales internes au site sont récupérées dans des bassins. Après contrôle et analyse, elles repartent dans le milieu naturel.

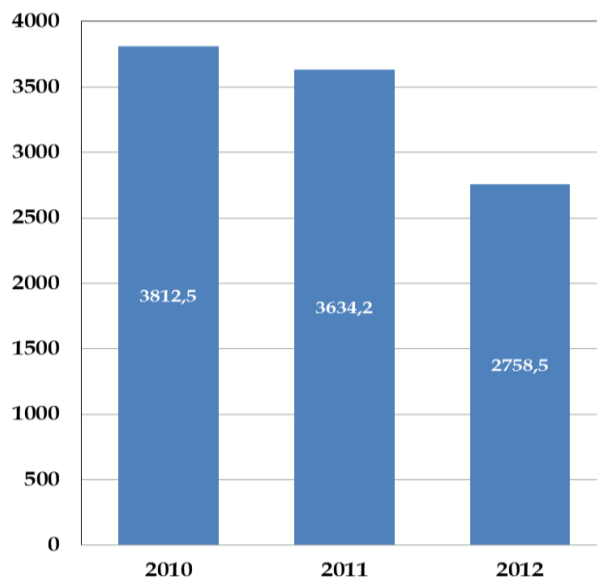
### c. Les tonnages traités

Les tonnages traités sur l'année 2012 ont été de 2758,5 tonnes contre 3634,18 tonnes en 2011. Soit une diminution de 24 %.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages des déchets traités en 2012.

	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
<b>ISDND de Fauillet</b>	253,6	184,7	270	154,3	234,1	260,1	229	182,5	245,2	247,7	278,8	218,5	<b>2758,5</b>

**TABLEAU 26 : TONNAGES TRAITES SUR L'ISDND DE FAUILLET EN 2012**



**GRAPHIQUE 5 : EVOLUTION DES TONNAGES TRAITES SUR L'ISDND DE FAUILLET SUR 2010, 2011 ET 2012**

## 8. LA COMMUNICATION

L'objectif majeur des actions de communication est de sensibiliser et d'informer les usagers afin de les impliquer davantage dans le tri sélectif des déchets en vue d'une meilleure valorisation.

Notre chargée de communication a pour objectif de développer :

- la **communication orale** avec les animations scolaires, les visites du centre de tri et les collectes sélectives au porte à porte
- la **communication écrite** avec les communiqués de presse et les supports de communication élaborés par le syndicat ;

## a. La communication orale

### Les animations scolaires

Au travers d'animations en milieu scolaire, le SMICTOM LGB sensibilise les élèves au tri et à la valorisation des déchets.

Ces animations, conçues en partenariat avec l'inspection académique du Lot et Garonne, sont gratuites et conformes aux programmes scolaires. Un livret décrivant ces animations est envoyé en début d'année scolaire à chaque école maternelle et primaire du territoire syndical.

Il est également téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.smictomlgb.fr/fr/les-animations-scolaires.html>

L'objectif est de permettre aux élèves de découvrir l'univers des déchets ménagers, le tri, les modes de traitement notamment le recyclage et de comprendre les enjeux liés à la gestion des déchets.

Destiné aux classes de CE1/CE2, le « jeu des familles » de 42 cartes décline les déchets ménagers courants en familles de 6 cartes : le verre, le plastique, les piles, le papier, les déchets organiques, le carton et les emballages métalliques. Les questions /réponses du quizz incorporé permettent aux élèves d'approfondir leurs connaissances sur le tri, le recyclage et le traitement des déchets.



FIGURE 11 : « JEU DES FAMILLES »  
CONÇU PAR LE SMICTOM LGB



FIGURE 12 : « JEU DE L'OIE » ELABORE  
PAR LE SMICTOM LGB

Destiné aux classes de CM1/CM2, ce jeu de parcours de 34 cases permet aux élèves d'approfondir leurs connaissances sur la gestion des déchets. Il consiste à atteindre en premier la case d'arrivée en répondant correctement à des questions sur le tri, le recyclage et le traitement des déchets.

Au cours de l'année 2012, le syndicat est intervenu dans **14 classes** et a sensibilisé près de **300 élèves**.



La répartition est la suivante :

Date	Nom de l'établissement	Classe	Nombre d'élèves
12/01/2012	Ecole de Lamontjoie	CM1	26
		CM2	18
02/02/2012	Ecole de Bruch	GS et CP	25
13/02/2012	Ecole de Vianne	MS/GS	24
		GS/CP	16
16/02/2012	Ecole de Buzet-sur-Baise	CP/CE1	22
		CE2 /CM2	23
06/03/2012	Ecole de Buzet-sur-Baise	MS/GS	25
08/03/2012	Ecole de Vianne	CE1/CE2	16
		CM1/CM2	18
13/03/2012	Ecole Marie Curie d'Aiguillon	GS	27
10/05/2012	Ecole de Prayssas	GS/CP	17
		CE1	14
		CE2	16

**TABLEAU 27 : LISTE DES ANIMATIONS SCOLAIRE REALISEES EN 2012**

#### Les visites sur sites

Pour compléter les interventions dans les établissements scolaires, le SMICTOM LGB propose des visites sur sites (déchèteries, centre de tri de Nicole, Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux de Nicole).

**Une centaine de personnes ont effectué ces visites au cours de l'année 2012.**

Date	Nom de l'établissement	Classe	Nombre d'élèves
22/03/2012	Ecole de Vianne	CE1/CE2	16
		CM1/CM2	18
19/07/2012	Centre de loisirs de Prayssas		29
06/12/2012	Collège de Mézin	3 <sup>ème</sup>	24
10/12/2012	IME de Cazala		15

**TABLEAU 28 : LISTE DES VISITES SUR SITES EFFECTUEES EN 2012**

#### **b. La communication écrite**

##### Les communiqués de presse

Ils sont réalisés pour informer les habitants :

- Lors de modifications des collectes : jours fériés, réorganisation des circuits ;
- Lors de la mise en place d'une nouvelle collecte.

Ainsi, en 2012, le syndicat a mis en place :

- la collecte des textiles sur l'ensemble du territoire ;
- La collecte des lampes et des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) en déchèterie.

Afin d'optimiser la diffusion de ces informations, ces communiqués sont également transmis aux communautés de communes et aux communes concernées.

### Les supports de communication

Différents supports de communication (lettre d'information, mémo tri, site internet, plaquettes...) sont élaborés par le SMICTOM LGB afin d'informer les usagers de l'actualité et des actions du syndicat (consignes de tri, modifications de collecte, interventions dans les écoles, renouvellement de matériel...)

Ils sont accessibles et téléchargeables sur le site internet du SMICTOM LGB à l'adresse suivante :

<http://www.smictomlgb.fr/fr/liens-directs/telechargements.html>



#### Les mémos tri

Édités en 2010 et 2011, ils rappellent les consignes de tri de la collecte sélective en porte à porte et en apport volontaire.

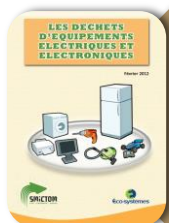
Ils sont remis aux particuliers lors de la dotation de bacs, de visites en porte à porte ou aux scolaires lors des animations.



#### La lettre d'information du SMICTOM LGB

Elle traite des actualités du syndicat et aborde les points clés de la gestion des déchets : résultats et coûts, consignes de tri et actions de communication menées.

Imprimé en 19 000 exemplaires, la lettre n° 3 a été distribuée par voie postale en septembre 2012 à l'ensemble des foyers des Communes membres.



#### Les déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)

Cette plaquette présente les consignes de tri et le fonctionnement de la collecte des DEEE en déchèterie.

Elle est remise aux particuliers par les gardiens lors de leur passage en déchèterie.



#### Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers

Ce rapport a pour objet de présenter les données techniques et financières relatives au service de collecte et de traitement des déchets ménagers sur le territoire du SMICTOM LGB.

En juin 2012, il a été diffusé aux communautés de communes membres.

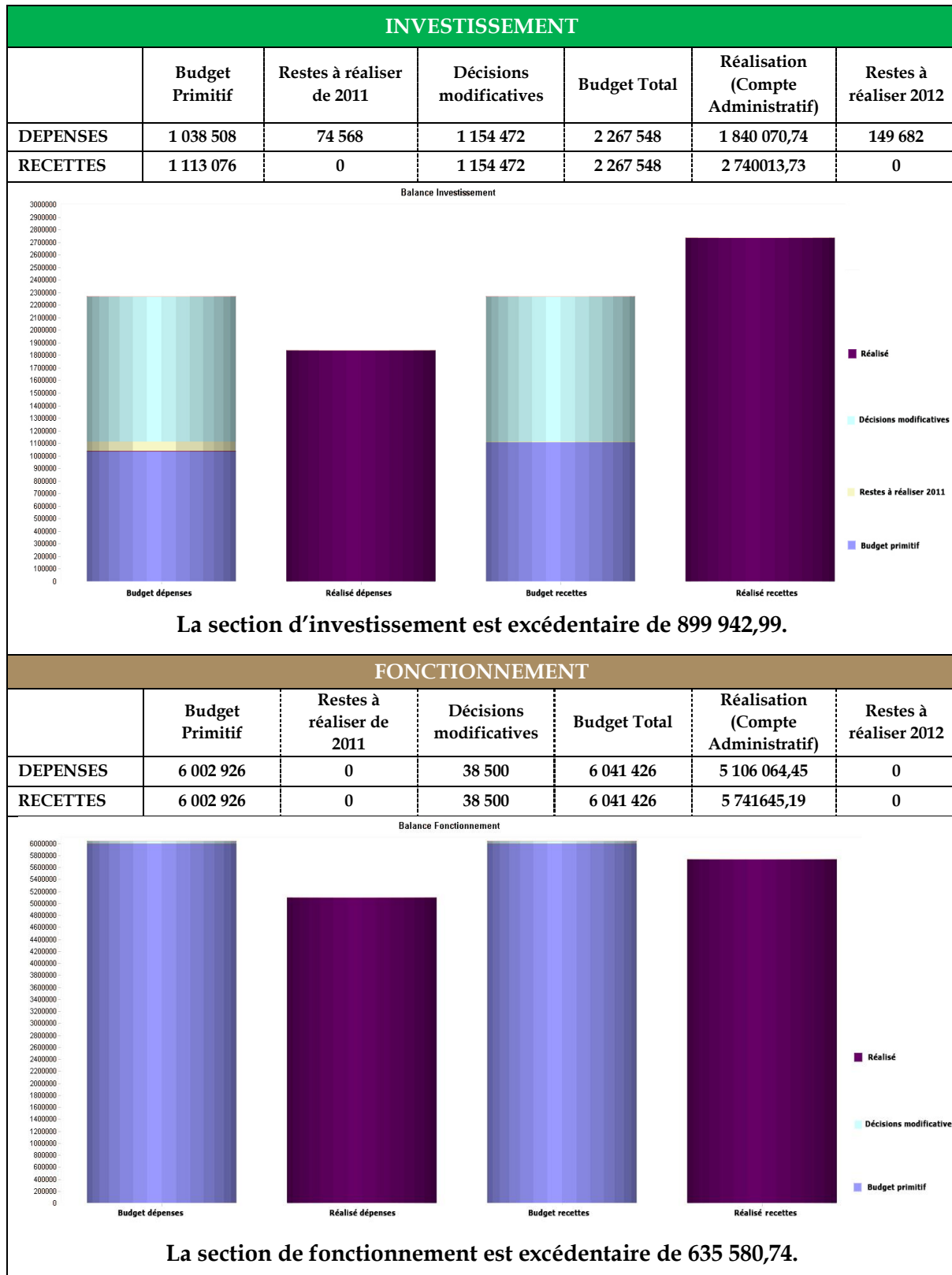



#### Le site internet ([www.smictomlgb.fr](http://www.smictomlgb.fr))

Il permet aux habitants de retrouver les informations sur le tri, la collecte et le traitement des déchets.

Inauguré en septembre 2011, il est régulièrement mis à jour.


## 1. LES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012



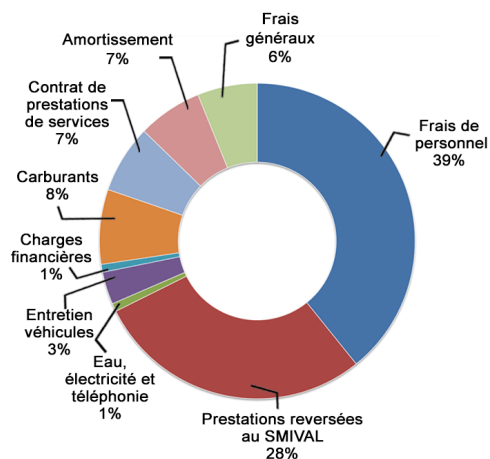
 Les principales opérations d'investissement

LES DEPENSES EN € TTC	
Descriptif des dépenses	Montant en € TTC
Aménagement des déchèteries	4 998,35
Exploitation de l'ISDND de Nicole	18 670,73
Exploitation de l'ISDND de Fauillet	1 213,94
Montant versé au SMIVAL pour réaliser les travaux prévus sur ISDND de Réaup-Lisse	41 700
Acquisition de conteneurs	19 440,98
Acquisition de véhicules	18 819,38
Achat matériel de bureau	4 689,95
Remboursement du capital d'emprunts	205 515,42
<b>Total</b>	<b>315 048,75</b>

LES RECETTES EN € TTC	
Descriptif des dépenses	Montant en € TTC
Vente déchèterie	240 000
Vente véhicules	28 500
FCTVA	248 702
Excédent d'investissement	406 482,63
Amortissement	295 311
<b>Total</b>	<b>1 218 995,6</b>

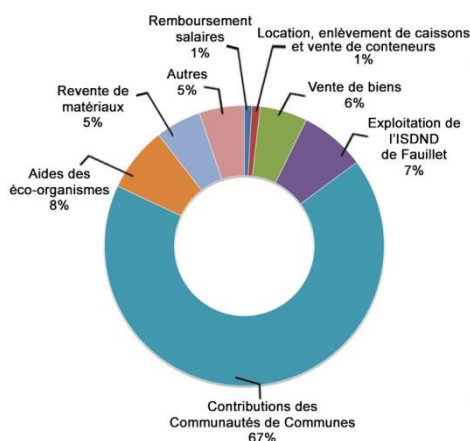
 Les principales opérations de fonctionnement

LES DEPENSES EN € TTC	
Descriptif des dépenses	Montant en € TTC
Frais de personnel	1 735 185,39
Prestations reversées au SMIVAL	1 271 914,51
Charges financières	37 426,64
Entretien véhicules	148 620,99
Eau, électricité et téléphonie	36 167,37
Carburants	342 512,04
Contrats de prestations de services	311 900,62
Amortissement	295 308,08
Frais généraux	273 979,54
<b>Total</b>	<b>4 471 015,18</b>



GRAPHIQUE 6 : REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2012

LES RECETTES en € TTC	
Descriptif des recettes	Montant en € TTC
Remboursement salaires	41 933,09
Location, enlèvement de caissons et vente de conteneurs	47 075,82
Vente de biens	268 509,48
Exploitation de l'ISDND de Fauillet	368 756,06
Contributions des Communautés de communes	3 280 797,52
Aides des éco-organismes	367 677,04
Revente des matériaux	257 752,40
Autres	255 088,62
<b>Total</b>	<b>4 8887 590,03</b>



GRAPHIQUE 7 : REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2012

## 2. LES MODALITES DE FINANCEMENT DU SERVICE

Les collectivités adhérentes reversent au SMICTOM LGB une participation calculée :

- Selon les tarifs fixés par le comité syndical par délibération en date du 2 février 2012 à savoir :
  - La collecte des déchets ménagers : 92€ l'heure
  - La collecte en déchèterie : 16€ par habitant
- Selon les tarifs du SMIVAL pour le traitement des déchets (le SMICTOM LGB reverse ensuite cette partie au SMIVAL).

Pour l'année 2012, le montant des participations (acomptes) des collectivités se répartit de la manière suivante :

COMMUNAUTES DE COMMUNES	MONTANT
C.C. DU CONFLUENT	972 049,80
C.C. DES COTEAUX DE L'ALBRET	322 236,50
C.C. DU CANTON DE PRAYSSAS	354 228,83
C.C. DU MEZINAIS	266 114,70
C.C. DU VAL D'ALBRET	1 362 890,64

Une régularisation, pour solde des participations aux services de collecte et de traitement, interviendra début 2013.

# Liste des figures, tableaux et graphiques

## Liste des figures

Figure 1 : Organisation territoriale du SMICTOM LGB et population	7
Figure 2 : Les instances du SMICTOM LGB	8
Figure 3 : Organisation des services du SMICTOM LGB	9
Figure 4 : organisation générale du service d'élimination des déchets ménagers	11
Figure 5 : Fréquences de collecte des ordures ménagères sur le territoire du SMICTOM LGB	13
Figure 6 : Tonnages des ordures menageres collectes sur le smictom lgb	16
Figure 7 : Organisation de la collecte selective	18
Figure 8 : Les filières de recyclage	27
Figure 9 : Le réseau des déchèteries	31
Figure 10 : Les filieres de traitement des dechets deposes en decheterie	36
Figure 11 : « Jeu des familles »	40
Figure 12 : « Jeu de l'oie » élaboré par le SMICTOM LGB	40

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition des compétences du SMICTOM LGB et du SMIVAL 47	5
Tableau 2 : Population, superficie et densité des collectivités adhérentes au SMICTOM LGB	6
Tableau 3 : véhicules de collecte des ordures ménagères	12
Tableau 4 : Véhicules de collecte des ordures ménagères vendus en 2012	12
Tableau 5 : Jours de collecte des ordures ménagères par commune et fréquence	15
Tableau 6 : Tonnages des ordures ménagères collectés sur le territoire du SMICTOMLGB	16
Tableau 7 : Evolution des tonnages des ordures ménagères collectés	16
Tableau 8 : Véhicules de collecte selective en porte à porte	19
Tableau 9 : Fréquence et jours de collecte des déchets recyclables en porte à porte	19
Tableau 10 : Vehicule de collecte selective point tri	20
Tableau 11 : Emplacement des points tri sur le territoire du smictom lgb	21
Tableau 12 : Emplacements des trisacos	22
Tableau 13 : Tonnages des déchets recyclables collectes en porte à porte	23
Tableau 14 : Tonnages des dechets recyclables collectes en points tri zone nord	23
Tableau 15 : Tonnages des dechets recyclables collectes en points tri zone sud	24
Tableau 16 : Tonnages des dechets recyclables collectes dans les trisacos	24
Tableau 17 : Tonnages des déchets recyclables collectés en 2012	25
Tableau 18 : Evolution des tonnages et des performances de tri des déchets recyclables collectés en 2010, 2011 et 2012	25
Tableau 19 : Fréquence et jours de collecte des déchets verts en porte à porte	28
Tableau 20 : Tonnages des déchets verts collectes en porte a porte	28
Tableau 21 : Tonnages des textiles collectes en apport volontaire	30
Tableau 22 : Horaires d'ouverture des decheteries	32
Tableau 23 : Fréquentation des déchèteries	33
Tableau 24 : Tonnages des dechets collectes en decheterie	35
Tableau 25 : Synthèse des tonnages de déchets collectés	37
Tableau 26 : Tonnages traites sur l'ISDND de Fauillet en 2012	39
Tableau 27 : Liste des animations scolaire réalisées en 2012	41
Tableau 28 : Liste des visites sur sites effectuées en 2012	41

## Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition de la population du SMICTOM LGB	6
Graphique 2 : Répartition des tonnages de dechets recyclables collectes en 2012	25
Graphique 3 : Evolution des performances de tri des dechets recyclables	25
Graphique 4 : Repartition des tonnages collectes par materiaux	34
Graphique 5 : Evolution des tonnages traites	39
Graphique 6 : Répartition des dépenses de fonctionnement 2012	44
Graphique 7 : Répartition des recettes de fonctionnement 2012	45



**Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et  
de Traitement des Ordures Ménagères Lot-Garonne-Baïse**

17, Avenue du 11 novembre  
47190 AIGUILLON

Tel : 05 53 79 83 30 - Fax : 05 53 79 83 31  
[www.smictomlgb.fr](http://www.smictomlgb.fr)

